

**MINISTERE DE LA TRANSITION
DIGITALE, DES POSTES ET DES
COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

**PROJET D'ACCELERATION DE LA
TRANSITION DIGITALE AU
BURKINA FASO (PATD/BF)**



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Février 2023

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
DEFINITIONS DES MOTS CLES	5
I. INTRODUCTION	8
II. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA ZONE D’INTERVENTION	10
III. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	17
IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	30
V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	39
VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	51
VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	55
VIII. PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AUX ACTIVITES DE SUIVI.....	65
IX. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES.....	65
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	66
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION	67
ANNEXE 2 : STRATEGIES GLOBALES POUR GERER LES PARTIES PRENANTES	74
ANNEXE 3 : FICHES D’ENREGISTREMENT ET DE RESOLUTION DES PLAINTES SIMPLES	75
ANNEXE 4 : PHOTOS CHOISIES	77
ANNEXE 5 : PV DES RENCONTRES, LISTES DE PRESENCE	79

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : STATISTIQUE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES.....	17
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA RENCONTRE EN PLENIÈRE.....	18
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES PRÉOCCUPATIONS ET RECOMMANDATIONS DES FOCUS GROUPES	25
TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	31
TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES	37
TABLEAU 6 : CALENDRIER GLOBAL DU PMPP.....	40
TABLEAU 7 : STRATÉGIE D'INFORMATION DES PARTIES PRENANTES SUIVANT LE CYCLE DU PROJET.....	43
TABLEAU 8 : STRATÉGIE D'INFORMATION DES PARTIES PRENANTES SUIVANT LE CYCLE DU PROJET.....	44
TABLEAU 8 : ÉQUIPE DE GESTION DU PMPP.....	51
TABLEAU 9 : COUT ESTIMATIF DE MISE EN ŒUVRE DES RUBRIQUES DU PMPP	52
TABLEAU 10 : COMPOSITION, ROLES DES ORGANES DU MGP ET LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS.....	61

SIGLES ET ABREVIATIONS

CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CPR	Cadre de Politique de Réinstallation
CSM	Commerce et Services Marchands
EAS/HS	Exploitation et Abus Sexuel/ Harcèlement Sexuel
GV-AP	Guichet Virtuel Unique de l'Administration Publique
IA	Intelligence Artificielle
ITCH	Infrastructure de Transport, de Communication et d'Habitat
MDICAPME	Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective
MENAPLN	Ministère de l'Education Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MGPT	Mécanisme de Gestion des Plaintes des travailleurs
MPME	Micros, Petites et Moyennes Entreprises
MTDPCE	Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques
NES	Normes Environnementales et Sociales
ODP	Objectif de Développement du Projet
ONG	Organisme Non gouvernemental
OSC	Organisation de la Société Civile
PDI	Personnes Déplacées Internes
PGMO	Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PPP	Partenariat Public Privé
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RESINA	Réseau Informatique National de l'Administration
SES	Sauvegardes Environnementales et Sociales
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violences Basées sur le Genre
VCE	Violence Contre les Enfants

DEFINITIONS DES MOTS CLES

Abus sexuel: Toute atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, la menace d'une telle atteinte constituant aussi l'abus sexuel (*UNFPA, <https://gbvguidelines.org> : Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*).

Autres parties concernées : Tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le Projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels (*NES 10 CES-Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.2*).

Bénéficiaires : Personnes qui tireront directement profit des activités mises en œuvre dans le cadre du projet. Il s'agit des personnes directement ciblées par les interventions du projet. Les bénéficiaires directs sont les personnes qui participeront directement au projet et bénéficieront ainsi de son existence ; quant aux bénéficiaires indirects, il s'agit de toutes les personnes ou familles qui vivent dans la zone d'influence du projet (*FAO, preparation et analyse des avant-projets d'investissement*).

Exploitation sexuelle: Le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. Certains types de « prostitution forcée » peuvent également entrer dans cette catégorie (*UNFPA, <https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/GBV>, Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4*).

Harcèlement sexuel : Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle. C'est également « Toute forme de comportement verbal, non verbal ou physique non désiré de nature sexuelle ayant pour but ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne, en particulier lorsqu'il crée un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Il peut s'agir d'avances sexuelles importunes ou de demandes de faveurs sexuelles, et cela peut se produire dans le cadre d'activités en ligne ou de communications mobiles, ainsi qu'en personne » (ESF for IPF Operations, 2022, p. viii).

Mécanisme de gestion des plaintes : Un système ou un processus accessible et ouvert à tous qui sert à prendre acte en temps utile de plaintes et de suggestions d'améliorations à apporter au Projet, et à faciliter le règlement des problèmes et des réclamations liées au Projet. Un mécanisme efficace

de gestion des plaintes propose aux parties touchées par le Projet des solutions qui permettront de corriger les problèmes à un stade précoce. (*NES 10 CES-/Banque mondiale, version numérique, page 8, note d'orientation 26.1*).

Parties prenantes : selon le CES de la Banque mondiale (*NES 10 CES-/Banque mondiale, version numérique, page 2*) le terme «parties prenantes» désigne les individus ou les groupes qui : a) sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet); et b) peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

Parties touchées par le Projet : Personnes susceptibles d'être affectées par le Projet en raison de ses effets réels ou des risques qu'il peut présenter pour le milieu physique, la santé, la sécurité, les pratiques culturelles, le bien-être ou les moyens de subsistance de ces personnes. Il peut s'agir de particuliers ou de groupes, y compris les populations locales (*NES 10 CES-/Banque mondiale, version numérique, page 2, note d'orientation 5.1*).

Parties concernées par le Projet : Tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, soit en raison de son emplacement, de ses caractéristiques ou de ses effets, soit pour des questions d'intérêt public. Il peut s'agir notamment d'organismes de réglementation, d'autorités publiques, de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique, des universités, des syndicats, des organisations féminines, d'autres organisations de la société civile et de groupes culturels.

Personnes défavorisées ou vulnérables : Des individus ou des groupes d'individus qui risquent davantage de souffrir des effets du Projet et/ou sont plus limités que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages d'un Projet. Ces individus ou ces groupes sont aussi susceptibles d'être exclus du processus général de consultation ou de ne pouvoir y participer pleinement, et peuvent de ce fait avoir besoin de mesures et/ou d'une assistance particulière (*NES 10 CES-/Banque mondiale, page 19, note de bas de page 28*).

Survivant-e-s : Toute personne ayant subi des violences basées sur le genre. Les termes « victime » et « survivant(e) » peuvent être utilisés indifféremment. Le terme « victime » est souvent utilisé en droit et en médecine, tandis que le terme « survivant(e) » est généralement préféré par les secteurs sociaux et psychologiques en raison de la notion de résilience qu'il implique (https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf, *IASC, 2005, Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire, page 1*).

Violences Basées sur le Genre (VBG) : la violence basée sur le genre résulte d'un acte ou d'une pratique exercée en fonction du sexe ou du rôle social d'une personne, entraînant souffrance ou préjudice physique, sexuel, psychologique ou économique. Elle se manifeste par un contrôle et

une domination de force, principalement de l'homme sur la femme, dus au rapport de force inégal entre les sexes. La violence basée sur le genre se traduit en plusieurs formes dont : la violence conjugale ; la violence sexuelle ; les pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines, meurtres liés à la dot, mariages d'enfant...) ; le féminicide ; le harcèlement sexuel, dont les attaques verbales, physiques, psychologiques et sexuelles; la prostitution et le trafic sexuel où les femmes et les filles sont attirées, généralement, par de fausses promesses d'emploi; la violence physique et la violence sexuelle lors des conflits et après les conflits incluant le viol, l'enlèvement, des grossesses forcées et parfois la réduction en esclavage de populations civiles féminines; les abus à l'encontre des enfants qui peuvent être physiques, sexuels, psychologiques et / ou inclure la privation des ressources et des droits comme l'éducation ou les soins ; le VIH et le SIDA, quand les rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes, notamment dans le cadre du mariage, permettent difficilement aux femmes d'exiger des rapports sexuels protégés, les mettant en danger de contracter le virus IH, ou quand les demandes des femmes pour des rapports protégés peuvent entraîner des violences (*Inter Press Service, 2009. Violences basées sur le genre : un manuel à l'intention des journalistes, page 10*).

Violences contre les enfants : la violence contre les enfants recouvre de multiples formes à savoir les violences physiques, psychologiques, sexuelles et les négligences. Ces violences ont toutes des conséquences pour les enfants qui en sont victimes et sont toutes punies par la loi. Elles entraînent un préjudice réel ou potentiel pour la santé de l'enfant, sa survie, son développement ou sa dignité dans le contexte d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir. La violence est omniprésente dans la société où les enfants grandissent. Elle est intégrée aux normes économiques, culturelles et sociétales dont est pétri l'environnement de l'enfant. (*Organisation Mondiale de la Santé, 2018*).

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte et justification du projet

La plupart des économies du monde sont dans un processus de transformation digitale accélérée. En effet, la révolution mobile a permis à de nombreux pays de franchir plusieurs étapes de leur développement et continue de remodeler l'économie mondiale avec les nouvelles innovations technologiques. Ainsi, le développement du numérique apparaît comme une opportunité pour plusieurs pays surtout africains pour transformer la structure de leurs économies afin d'accélérer le développement économique et social. La transformation digitale a le potentiel d'améliorer considérablement la productivité et d'accroître la prospérité. Mais, elle peut être à l'origine de multiples risques qui doivent être gérés avec soin. Il convient donc de prendre la mesure des chantiers à engager et à accompagner pour garantir des externalités et des impacts positifs pour l'économie et la société.

Au Burkina Faso, fort de ces différents constats et dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique, le Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques (MTDPCE) multiplie les initiatives pour accélérer l'avènement du digital dans tous les secteurs d'activités. C'est dans cette optique que la formulation du projet d'accélération de la transition digitale au Burkina Faso a été initiée. L'ambition du Burkina Faso est de permettre au numérique d'apporter, de manière efficiente, des réponses aux préoccupations de plus en plus pressantes de la population. Ceci devrait certainement passer par une plus grande accessibilité des populations aux outils et services digitaux à travers le développement des infrastructures numériques, la dématérialisation des procédures administratives et des e-services gouvernementaux, le développement du capital humain dans le domaine du numérique.

Sur la base des constats faits et des défis à relever, le projet d'accélération de la transition digitale au Burkina Faso est élaboré dans un contexte de transition politique avec entre autres priorités le renforcement de la gouvernance et la lutte contre la corruption et les infractions connexes. La mise en œuvre de ce projet permettra d'apporter une réponse convenable aux besoins présents et futures en matière d'infrastructures de communication électronique et d'échanges de données. A l'issue de la mise en œuvre du projet, il est attendu l'amélioration de la gouvernance et la modernisation de l'administration à travers la fourniture inclusive de services numériques bâtis sur un fort capital humain et une industrie numérique innovante.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'accélération de la transition digitale au Burkina Faso, pour se conformer aux directives du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, le Gouvernement doit élaborer un certain nombre d'instruments de sauvegardes environnementale et sociale dont le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

I.2. Objet et champ d'application du PMPP

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), identifie les principales parties prenantes affectées directement ou indirectement par le Projet, ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives à la mise en œuvre des activités du Projet. Le PMPP décrit également l'approche de consultations, et les stratégies permettant un engagement opportun

de participation, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la préparation et la mise en œuvre du Projet.

En effet, la NES 10, qui est applicable dans le cadre de ce Projet et qui est relative à l'élaboration d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre le projet et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer significativement à une conception et une mise en œuvre réussie du projet.

La Norme Environnementale et Sociale N°10 (NES 10) de la Banque mondiale exige que les « projets » consultent les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus de préparation du projet et dans des délais qui permettent des consultations inclusives et participatives avec toutes les parties prenantes sans aucune distinction ou discrimination sur la conception du projet ».

La NES 10 donne les modalités de l'engagement des parties prenantes tout le long du projet. Ainsi, l'identification des parties prenantes, l'élaboration d'un plan de consultation et l'établissement d'une communication adéquate proportionnellement à la nature et à l'ampleur du projet sont un impératif. Tout cela doit être couronné par la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes accessible pour l'ensemble des parties prenantes.

Le PMPP ainsi proposé, présente selon la NES 10 au point 13.2 : (i) la description du projet et de ses effets environnementaux et sociaux anticipés, tels qu'ils sont connus à ce moment, (ii) une liste des groupes de parties prenantes recensés, y compris les personnes ou groupes défavorisés ou vulnérables, (iii) le programme envisagé de mobilisation des parties prenantes (exposant notamment les enjeux autour desquels les parties prenantes se mobiliseront, le mode de notification des parties prenantes, les méthodes de mobilisation, une liste d'informations/documents à publier, les langues dans lesquelles ces informations seront diffusées, la durée de la période de consultation et les possibilités de formuler des observations), (iv) une indication des ressources requises et du partage des responsabilités de la mise en œuvre des activités de mobilisation, (v) une brève description du mécanisme de gestion des plaintes, (vi) les coordonnées des responsables du PMPP et (vii) une description de la méthode requise pour obtenir de plus amples informations.

Étant donné qu'il s'agit des activités préparatoires du Projet, ce PMPP est considéré comme préliminaire et sera mis à jour avant la mise en vigueur du projet.

II. Description du projet et de sa zone d'intervention

Le Projet d'accélération de la transition digitale au Burkina Faso ambitionne de créer les conditions pour une transition digitale accélérée, inclusive et harmonisée. Il capitalisera les résultats des actions entreprises en matière de développement de l'économie numérique.

II.1. Objectifs de développement du Projet

II.1.1. Objectif global

L'objectif global du projet est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'appropriation des services numériques au Burkina Faso.

II.1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le projet vise à :

- étendre l'accès au haut débit dans les zones non desservies et mal desservies ;
- améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services publics numériques ;
- renforcer les compétences numériques des bénéficiaires du projet.

II.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du projet sont :

- les zones non desservies et mal desservies ont accès au haut débit ;
- la délivrance des prestations de services publics est améliorée grâce au numérique ;
- la masse de consommateurs, de compétences et d'experts dans le domaine du numérique a augmenté.

II.3. Composantes du Projet

Le projet est structuré en cinq (5) composantes : (i) développement de la connectivité pour l'inclusion numérique, (ii) accélération de la transformation digitale des services publics au profit de l'Administration, des citoyens et des entreprises, (iii) développement du capital humain, innovation et expertise numérique, (iv) coordination et gestion du projet, et (v) réponse d'urgence contingente.

Composante 1 : développement de la connectivité pour l'inclusion numérique

Cette composante a pour objectif principal d'étendre les réseaux haut débit mobile et fixe sur l'ensemble du territoire de sorte à atteindre le maximum d'utilisateurs possible. Cette extension doit prendre en compte les zones les plus reculées (zones rurales), les zones blanches (très peu/pas couvertes, à l'image des axes routiers) et davantage les zones à hauts défis sécuritaires. Cette composante prend également en compte les besoins de connectivité de l'administration publique.

Elle est subdivisée en cinq (5) sous composantes qui sont décrites ci-dessous :

Sous composante 1.1 : amélioration de l'environnement juridique pour l'accès au haut débit à prix abordable

Cette sous composante vise à mettre en place un cadre législatif et réglementaire propice au développement des réseaux haut débit et à une concurrence saine entre les acteurs du secteur dans l'objectif de permettre l'accès, à moindre coût, aux services pour toutes les couches de la population.

Sous composante 1.2 : extension du réseau de fibre optique sur la dorsale nationale et les réseaux de collectes métropolitains

Cette sous composante a pour objectif l'extension des réseaux de collectes urbains dans les chefs-lieux de région, les communes urbaines et les villes moyennes. Elle prend en compte le développement du réseau backbone national des télécommunications par fibre optique vers les zones non desservies.

Sous composante 1.3 : extension de la connectivité large bande des ministères, départements et agences gouvernementaux (MDAs)

L'objectif de cette sous composante est de déployer un réseau d'accès pour interconnecter des bâtiments administratifs, des structures d'enseignements secondaire et supérieur, des centres de recherche et des structures de santé au RESINA. Elle permettra de renforcer et d'améliorer la connectivité des bâtiments déjà raccordés et également de réaliser de nouveaux raccordements. Elle permettra aussi de déployer des réseaux innovants.

Sous composante 1.4 : extension de la connectivité large bande, grand public, dans les zones rurales

Cette sous composante vise à améliorer la connectivité dans les zones rurales en permettant aux populations d'accéder aux services numériques et de contribuer ainsi à la réalisation de l'inclusion numérique.

Sous composante 1.5 : mise en place des « carriers hotels »

Cette sous composante ambitionne de mettre en place des hôtels de télécommunications regroupant l'ensemble des acteurs du secteur. Ces hôtels abriteront des points de convergences des différents réseaux de télécommunications, des datacenters, des centres de supervision et des structures techniques du secteur.

Composante 2 : accélération de la transformation digitale des services publics au profit de l'Administration, des citoyens et des entreprises

Cette composante vise à simplifier les processus métier et accélérer leur dématérialisation. Elle permettra de mettre en place des e-services au profit des usagers/clients de l'Administration, de renforcer la capacité de traitement, de stockage et de diffusion des plateformes digitales et également de développer et de renforcer les compétences des agents publics.

Elle sera mise en œuvre à travers cinq (5) sous composantes :

Sous-composante 2.1 : renforcement de l'environnement propice pour le développement et la confiance aux services publics numériques

Cette sous composante traite de l'assistance technique pour renforcer et promouvoir le cadre juridique existant (cybersécurité, interopérabilité, logiciels libres, certification électronique) et mettre en œuvre la gouvernance des SI afin de soutenir la mise en place de services numériques privés et publics sûrs et fiables. Elle vise également à développer les capacités du gouvernement en

matière de cybersécurité (RH et plateaux techniques) et de confiance numérique ainsi qu'à améliorer l'accès et la qualité des données ouvertes.

Sous-composante 2.2 : renforcement de l'infrastructure centre de données d'hébergement des plateformes digitales

Cette sous composante vise à identifier les besoins/exigences d'un centre de données pour héberger les services et les données du gouvernement et sa réalisation à travers les différentes options de financement (PPP, Etat, PTF, ...). Elle prendra en compte la mise à niveau de l'existant. Ce centre de données aux normes internationales peut servir également au secteur privé (exemple : colocation).

Sous-composante 2.3 : renforcement des compétences des agents publics

Cette sous-composante vise la requalification et l'amélioration des compétences des professionnels IT et des agents métiers dans le secteur public à travers un programme de formation continue et de certification/accréditation de formation de formateurs. Par ailleurs, des campagnes de communication, de sensibilisation et de conduite du changement sur le numérique seront menées. La réalisation de cette sous-composante tiendra compte du genre.

Sous-composante 2.4 : accélération de la dématérialisation des procédures administratives

Cette sous composante traitera des investissements pour soutenir (i) la conception et la mise en œuvre d'une plateforme d'interopérabilité des données publiques ; (ii) l'expansion du système de passation informatisée des marchés publics (e-GP) et (iii) l'expansion du Guichet Virtuel Unique de l'Administration Publique (GV-AP) afin qu'il devienne une plateforme de services numériques transactionnels avec un accès en ligne multicanal intégré.

Sous composante 2.5 : mise en place des fondements pour le traitement intelligent des données

Cette sous composante traite des préalables pour le traitement intelligent des données notamment par la mise en œuvre de technologies émergentes. En occurrence, elle permettra de définir une architecture pour les plateformes nationales qui assure une collecte uniforme et systématique des données.

Composante 3 : développement du capital humain, innovation et expertise numérique

La mise en œuvre de cette composante permettra de disposer d'une masse critique de compétences et d'experts dans le domaine des technologies capable d'accompagner la transition digitale, l'innovation des organisations (administration, entreprises, ...) et l'appropriation des services numériques par la population.

La composante est subdivisée en quatre (4) sous composantes :

Sous-composante 3.1 : soutien à l'expansion de l'alphabétisation numérique et le développement de compétences numériques de base

La sous-composante vise à fournir un environnement propice pour accompagner la population à s'approprier les services numériques disponibles. Elle permettra de développer les contenus de formation de base et d'installer les infrastructures de formation, d'accueil et d'accès aux services numériques.

Sous-composante 3.2 : soutien au développement des compétences numériques intermédiaires au sein du système éducatif

Cette sous composante vise à intégrer des programmes du numérique dans les établissements d'enseignements (secondaires et supérieurs) et à créer un environnement favorable au développement des contenus numériques. Elle œuvrera pour l'institution, par voie réglementaire, de l'enseignement des programmes numériques dans les curricula nationaux. Aussi, elle assurera la formation des enseignants ainsi que la disponibilité des outils pédagogiques nécessaires. Elle s'intéressera aux établissements d'enseignement post primaire, secondaire et de formation professionnelle.

Sous-composante 3.3 : soutien au développement de compétences numériques avancées et spécialisées pour des groupes ciblés de bénéficiaires

Cette sous composante a pour objectif de renforcer les spécialités du numérique dans les établissements d'enseignements supérieurs ainsi que les laboratoires et centres de recherche pour favoriser l'émergence des technologies innovantes (IA, BigData, blockchain, IOT, Réalité virtuelle, cyber sécurité, ...). Elle permettra de développer une masse critique de techniciens, d'ingénieurs et de chercheurs dans le domaine du numérique. Elle contribuera à la mise en place de centres de référence en recherche et en formation (certification) et le développement de ressources éducatives libres.

Sous composante 3.4 : soutien à l'entrepreneuriat numérique et développement des écosystèmes d'innovation

La mise place d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat numérique, à l'innovation, afin d'en faire des moteurs essentiels de la croissance économique, de la création d'emplois est l'objectif de cette sous-composante. Elle contribuera au développement d'entreprises nationales compétitives spécialisées dans le domaine du numérique. Elle garantira la prise en compte des spécificités des entreprises innovantes locales pour l'accès aux marchés publics. Elle assurera une harmonisation des programmes de formation au sein des structures d'accompagnement de l'entrepreneuriat numérique innovant.

Composante 4 : coordination et gestion du projet

Cette composante vise à assurer la coordination et la gestion administrative, technique et financière du projet ainsi que le suivi et l'évaluation des performances et des effets du projet. Elle prendra aussi en charge les questions de communication, de sauvegarde environnementale, sociale et de sécurité.

La sous composante « sauvegarde environnementale, sociale et sécurité » permettra d'élaborer un plan de gestion environnementale et sociale conforme aux dispositions règlementaires en matière de gestion de l'environnement et de sauvegarde sociale en cohérence avec les exigences du cadre environnemental et social de la Banque mondiale. Il s'agira aussi de sécuriser l'ensemble des interventions du projet.

Composante 5 : réponse d'urgence contingente (CERC)

Cette composante à financement nul mettra en place un fond d'urgence pouvant être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine par une déclaration officielle d'urgence nationale

ou à la demande officielle du Gouvernement. Cela peut inclure une réponse aux maladies transmissibles, telles que la pandémie de Coronavirus (COVID-19). Dans l'éventualité d'une telle catastrophe, les fonds prévus pour la catégorie des dépenses non-allouées ou d'autres composantes du projet pourraient être réaffectés pour financer les dépenses d'intervention d'urgence et ainsi répondre aux besoins urgents. Cette composante soutiendra donc la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Burkina Faso et permettra de faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations. Cela comprend également le financement de biens d'urgence essentiels, de services de secours d'urgence et de services connexes qui pourraient être nécessaires suite à une catastrophe, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien d'après catastrophe aux ménages et aux individus touchés.

❖ *Types d'activités à mettre en œuvre par le projet*

Plusieurs types d'activités seront mises en œuvre par le Projet et mobiliseront la main d'œuvre. Il s'agit des activités ci-après : (i) la construction de la fibre optique, (ii) la construction des hôtels de télécommunications abritant des points de convergences des différents réseaux de télécommunications, des datacenters, des centres de supervision et des structures techniques du secteur, (iii) la construction et réfection des infrastructures d'hébergement des plateformes, (iv) l'installation des infrastructures de formation, d'accueil et d'accès aux services numériques, (v) la mise en place des entreprises nationales compétitives spécialisées dans le domaine du numérique.

II.4. Coût et financement du Projet

Le coût global du projet est estimé à 150 000 000 de dollars US soit environ 90 000 000 000 FCFA et financé par la Banque Mondiale.

II.5. Zone d'intervention et durée du Projet

Le Projet d'Accélération de la Transition Digitale au Burkina Faso (PATDBF), est un projet qui vise l'amélioration de la connectivité et l'accroissement de l'utilisation des services numériques. Le projet couvre l'ensemble du territoire national. Le projet a une durée de cinq (05) ans.

II.6. Cadre institutionnel de mise en œuvre du projet

Le projet est issu de deux secteurs de planification à savoir, le secteur « Infrastructure de Transport, de Communication et d'Habitat (ITCH) » et celui du « Commerce et Services Marchands (CSM) » et interviendra dans le domaine du numérique.

Il sera rattaché au Programme budgétaire 095 intitulé « Développement d'infrastructures de communications électroniques ».

Le projet, pour sa mise en œuvre nécessitera la création d'une structure autonome d'exécution placée sous la tutelle technique du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques.

A ce titre, il sera classé en catégorie 2 Conformément au décret n°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso.

Quant à la tutelle financière du projet, elle sera assurée par le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP).

Le Projet sera mis en œuvre en partenariat avec les autres départements ministériels concernés.

II.6.1. Organes d'orientation et de pilotage

L'instance d'orientation et de pilotage du projet est le Comité de pilotage du programme budgétaire Développement d'infrastructures de communications électroniques du Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques.

La création, les attributions, la composition et le fonctionnement du Comité de pilotage sont fixés par arrêté du ministre en charge de la tutelle technique. Le Comité de pilotage est chargé de :

- examiner et adopter les plans de travail, le budget annuel et les plans de passation des marchés ;
- examiner et adopter les différents rapports d'évaluation du projet ;
- veiller à la cohérence des activités avec les objectifs du projet ;
- examiner et adopter les rapports d'activités périodiques ;
- veiller à la mise en œuvre de toute recommandation formulée à l'endroit du projet;
- formuler des recommandations à l'attention de L'Unité de Gestion du Projet (UGP) et des différents partenaires intervenant dans l'exécution du projet ;
- approuver les états financiers du projet ;
- approuver le rapport d'inventaire des biens du projet ;
- Le comité de pilotage est présidé par le responsable du programme budgétaire.

II.6.2. Unité de gestion du projet

En application du décret n° 2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso, le Projet d'accélération de la transition digitale au Burkina Faso, classé en catégorie 2 sera mis en œuvre par une Unité de gestion de projet (UGP), créée par un arrêté du Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques.

L'UGP est chargée de la gestion technique, administrative et financière du projet, de la programmation et de la coordination des activités dans toutes ses composantes. Elle assure notamment l'élaboration des plans de travail et budgets annuels (PTBA), prépare et lance au niveau national ou régional les consultations pour les travaux, les fournitures de biens et services et les prestations diverses. En outre, elle prépare, fait approuver et contrôle l'exécution des différents contrats.

II.7. Effets et risques environnementaux et sociaux négatifs

Le Projet générera des risques et impacts négatifs environnementaux, notamment à la mise en œuvre des composantes 1 et 2, précisément au cours des activités de, réhabilitation et d'aménagement des infrastructures, mais aussi en phase d'exploitation.

On pourrait directement assister aux risques ci-après :

- exposition à des nuisances de nature magnétique pour les travailleurs sur machines et antennes de relai téléphonique¹ ;
- risques d'irradiation ;
- risques liés aux travaux en hauteur lors de la maintenance des équipements techniques ;
- réalisation de travaux dangereux comme ceux effectués en hauteur ou dans des espaces confinés ;
- risques de blessures, de morsures de serpent ; de piqûres d'insectes lors des travaux de fouilles pour la pose de la fibre optique ;
- accidents et incidents de circulation pendant le transport des équipements ou lors de l'installation des équipements ;
- imposition d'heures supplémentaires illégales et intenable ;
- risques d'exploitation et d'abus sexuel et de harcèlement sexuel et les violences basées sur le genre, liés à l'afflux d'une main d'œuvre externe et à la présence des travailleurs salariés, dans un environnement à domination masculine et avec une supervision limitée, au sein d'une communauté locale vulnérable ;
- pollution des eaux de surface et de la nappe phréatique par les diverses émissions/rejets et/ou des déversements accidentels de certains produits et du fonctionnement des équipements installés sur le chantier pendant les différentes phases du sous-projet ;
- modification de la structure des sols ;
- pollution de l'air par l'émission de gaz, fumées, particules et de poussière ;
- acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres, réinstallation involontaire du fait des travaux attendus ;
- risques de destruction de sites d'intérêts culturels et culturels ;
- risques d'exclusion de certains groupes vulnérables des bénéficiaires du Projet ;
- risques de survenue de Violences Basées sur le Genre (VBG) (exploitation et abus/harcèlement sexuel (EAS/HS)) et/ou de Violence Contre les Enfants (VCE) liés à l'afflux de la main d'œuvre ;
- risques de propagation et contamination à la COVID 19 et d'autres maladies transmissibles ;
- risques sécuritaires en raison d'attaques récurrentes des hommes armés dans certaines zones du pays.

¹ Tout appareil fonctionnant à l'électricité émet un champ électrique et lorsqu'il est allumé un champ magnétique. La téléphonie mobile et les antennes relais représentent aujourd'hui une source importante d'exposition aux rayonnements électromagnétiques.

III. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

A cette étape du déroulement de la mission, les activités de consultations ont concerné essentiellement les acteurs institutionnels directement impliqués dans la préparation du projet, les projets partenaires, les associations de bénéficiaires et la ligue des consommateurs en tant qu'association de défense des droits des consommateurs. A cet effet, un atelier de consultation des parties prenantes a été effectué en vue de l'élaboration du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), du Cadre Politique de Réinstallation (CPR) et du PMPP. La rencontre a connu la participation de plusieurs acteurs étatiques, privés, associatifs (au total 74 participants²) qui ont exprimé leurs préoccupations et recommandations suite à l'exposé de la présentation du projet et des pistes de solutions sous la forme de suggestions ou recommandations ont été formulées.

A la fin de la rencontre, des focus group et des entretiens individuels ont également ciblé des groupes d'acteurs pour davantage prendre en compte de façon spécifique leurs craintes et surtout leurs recommandations pour minimiser d'éventuels impacts environnementaux et sociaux afin de garantir une bonne mise en œuvre du projet. Les statistiques des consultations sont présentées dans le tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : statistique de participation aux consultations des parties prenantes

Mode d'entretien	Cible	Nombre de participants		
		femmes	hommes	total
Atelier national (plénière)	Tous types de parties prenantes	5	32	37
	Total atelier national	5	32	37
Focus groupe	BFIX, FED, Groupement des TIC, Réseau des TIC, Conseil Virtuel (PAV), Incubateurs du secteur numérique	0	4	4
	Groupe de femmes utilisatrices des TIC pour les ventes en ligne	7	0	7
	Agences régionales de maintenance (ARM)	0	5	5
	Association des jeunes vendeurs de Téléphones	0	15	15
	Total focus groupe	7	24	31
Entretiens individuels	Ligue des Consommateurs du BF	0	1	1
	Mairie de Ouagadougou	0	1	1
	Orange Burkina	0	1	1
	Société Générale de Télédiffusion (SBT)	0	1	1
	Telecel Burkina	0	1	1
	SONABEL	0	1	1
	Total entretiens individuels	0	6	6

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022.

La synthèse des préoccupations et recommandations est présentée dans les tableaux 2 et 3 suivants.

² Atelier national de consultation (37 participants), Focus groupes avec les acteurs spécifiques (31 participants) et Entretiens individuels (6 participants), soit un total de 74 personnes.

Tableau 2 : synthèse des préoccupations et recommandations de la rencontre en plénière

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
1	Administration publique	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et structures composantes, résultats attendus, coût de financement et bénéficiaires) ; - Etat des lieux au plan environnemental, social et foncier ; - Mesures préventives ou correctrices des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du Projet ; - Prise en compte du Genre et des VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel ; - Prise en compte de la politique environnementale du Burkina Faso ; - Prise en compte des NES de la Banque mondiale ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne appréciation du projet ; - Disponibilité des structures administratives à accompagner le projet ; - Existence de commissions pour la gestion du foncier ; - Existence de cadre réglementaire pour la gestion des plaintes ; - Importance des TIC dans le développement économique ; - Amélioration et augmentation des services de ventes et achats en ligne ; - Le numérique est un domaine stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la place de la souveraineté dans le processus de digitalisation ? - Est-ce que la dimension communication a été prise en compte ? - Quelle est la relation entre le projet de la fibre optique et le PATDBF ? ; - Risque de destruction des infrastructures, et équipements (pilonnes, antennes, locaux techniques) de télécommunication ; - Quelle sera la zone de couverture du projet au vu des investissements prévus ? - Est-ce que le volet sécurité a été pris en compte dans le projet vu le contexte sécuritaire nationale instable ? - Quelle est la durée du projet ? - Risque de dégradation sur la végétation, les biens économiques et agricoles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des insuffisances des projets antérieurs ou en cours afin de capitaliser les acquis engrangés et les bonnes pratiques ; - Avoir une vue globale en impliquant tous les acteurs ; - Impliquer les incubateurs à la commande publique ; - Renforcer et garantir la sécurité dans le domaine numérique ; - Mettre en en place des stratégies pour sécuriser les actifs contre toutes menaces ; - Impliquer les autorités administratives et services techniques déconcentrés ; - Tenir compte des commissions de gestion du foncier ; - Faire l'inventaire de tout ce qui a été fait dans les autres projets ; - Tirer les leçons apprises afin de capitaliser les acquis ; - Impliquer toutes les parties prenantes du projet ; - Informer et sensibiliser les populations et impliquer les vrais acteurs dans tout le processus du projet ; - Tenir compte de la sensibilité de la question du foncier ; - Identifier clairement les activités à réaliser car cela permettra de mieux identifier les impacts et les mesures appropriées ; - Prendre les mesures nécessaires pour minimiser les impacts sur l'environnement et les populations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication (campagnes d'information et de communication auprès des parties prenantes) - Elaborer le MGP et le rendre fonctionnel - Opérationnaliser les mesures contenues dans le Plan de Gestion de la Sécurité - Réaliser les études E&S spécifiques (NIES et PAR) et mettre en œuvre les mesures E&S préconisées - Mettre en œuvre le Plan d'actions EAS/HS - Préparer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs y compris ceux de l'administration publique (formations sur les NES de la Banque mondiale et les procédures nationales, convention avec l'ANEVE, etc.).

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
		<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la situation sécuritaire ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les acteurs qui seront impliqués dans la gestion des infrastructures sont déjà identifiés à ce stade ? - Non implication des mairies dans le choix et l'identification des zones d'implantation des installations du projet ; - Risque d'impact sur le patrimoine culturel ; 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer le volet sécuritaire dans les activités du projet en associant les forces de défense et de sécurité ; Impliquer les collectivités territoriales dans la gestion des plaintes ; Partager à l'avance les outils avec les parties prenantes dans le cadre des rencontres d'informations et d'échanges ; Bien gérer le processus de recensement et de dédommagement des potentiels PAP ; Renforcer et recycler les capacités opérationnelles des agents des services techniques, Renforcer la sensibilisation sur les VBG et VCE ; Impliquer la commission environnement et développement ainsi que la commission des affaires générales pour la gestion du patrimoine culturel. 	
2	Structures déconcentrées de l'ANPTIC (Agences Régionales de Maintenance) et organes de régulation	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, résultats attendus, coût de financement et bénéficiaires) ; - Etat des lieux au plan environnemental, social et foncier ; - Mesures préventives ou correctrices des impacts environnementaux et sociaux du projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne appréciation du projet ; - L'expertise Burkinabé s'exporte très bien 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dégradation du sol et du couvert végétal pendant le déploiement de la fibre optique ; - Risque d'impacts sur les terres agricoles, des infrastructures économiques ; - Risque d'opposition et de refus des populations de voir installer les infrastructures et 	<ul style="list-style-type: none"> Rendre facile l'accès à la commande publique ; Mettre en place une fiscalité adaptée ; Améliorer la compétitivité du secteur privé ; Informé, communiquer et sensibiliser les populations locales ; Impliquer les populations dans le choix des sites pour la réalisation des investissements physiques du projet ; Impliquer les autorités locales et coutumières dans l'inventaire des personnes, des biens impactés ainsi que dans la gestion des plaintes ; 	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication (campagnes d'information et de communication auprès des parties prenantes, site Web, visibilité du projet, etc.) Elaborer le MGP et le rendre fonctionnel (ex : sanction des cas de corruption liés aux marchés publics, dénonciation des cas de non transparence dans les procédures de marchés) Opérationnaliser les mesures contenues dans le Plan de Gestion de la Sécurité Mettre en œuvre le Plan d'actions EAS/HS

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
		<ul style="list-style-type: none"> - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du Projet ; - Prise en compte de la situation sécuritaire ; - Prise en compte du Genre et des VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel ; - Prise en compte de la politique environnementale du Burkina Faso ; - Prise en compte des NES de la Banque mondiale ; 		<ul style="list-style-type: none"> équipements pendant la phase d'exécution du projet ; - Comment la sécurité des infrastructures et du personnel sera-t-elle gérée ? ; - Insuffisance de locaux techniques ; - Est-ce que le PATDBF va créer un nouveau tracé ou bien il utilisera le tracé de la fibre optique déjà existante ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas imposer un type de compensation des pertes causées par les travaux ; - Impliquer les populations dans le processus de dédommagement ; - Privilégier les domaines (espaces) de l'Etat (mairie, préfectures, etc.) pour la réalisation des infrastructures dans le cadre du projet afin d'éviter tout désagrément ; - Construire des locaux techniques adaptés dans chaque administration ; - Bien définir le temps de réactivité des entreprises ; - Exiger des entreprises chargées des travaux de réhabiliter et remettre en état les sites après les travaux le plus rapidement possible ; - Définir clairement les bénéficiaires éligibles pour s'interconnecter au réseau ; - Renforcer les compétences des Agences Régionales de Maintenance ; - Diversifier les sources d'énergie pour l'alimentation et le fonctionnement des installations (SONABEL, Solaire, Gasoil) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs y compris les structures déconcentrées de l'ANPTIC (Agences Régionales de Maintenance) et organes de régulation - Réaliser les études E&S spécifiques (NIES et PAR) et mettre en œuvre les mesures E&S préconisées.
3	Institutions de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, résultats attendus, coût de financement et bénéficiaires) ; - Etat des lieux au plan environnemental, social et foncier ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Les écoles et les centres de santé sont les principaux piliers à partir desquels la déconcentration des services sur l'ensemble du territoire s'effectue ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Y-a-t-il une place réservée à l'enseignement dans le cadre du PATDBF ; - Quelle est la formule pour que les installations du PATDBF couvrent toutes les régions et localités du pays ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire les TIC dans les dispositifs de l'enseignement ; - Accompagner les établissements dans la digitalisation de l'enseignement ; - Renforcer les capacités des enseignants dans la digitalisation à travers des formations ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication (campagnes d'information et de communication auprès des parties prenantes) - Elaborer le MGP et le rendre fonctionnel - Opérationnaliser les mesures contenues dans le Plan de Gestion de la Sécurité - Mettre en œuvre le Plan d'actions EAS/HS dans les institutions de formation bénéficiaires du projet.

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
		<ul style="list-style-type: none"> - Mesures préventives ou correctrices des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du Projet ; - Prise en compte du Genre et des VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel ; - Prise en compte de la situation sécuritaire ; - Prise en compte de la politique environnementale du Burkina Faso ; - Prise en compte des NES de la Banque mondiale ; 		<ul style="list-style-type: none"> - La situation d'insécurité affecte énormément l'enseignement ; 		
4	Opérateurs (publics et privés)	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, résultats attendus, coût de financement et bénéficiaires) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Très bonne appréciation du projet ; - Disponibilité à accompagner le projet ; - Connaissance de la réglementation en matière environnementale, 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de destruction des installations et équipements de télécommunication (antennes, pylônes) ; - La sécurité des infrastructures constitue un véritable défi ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer et sensibiliser les populations ; - Faciliter le processus de traitement des dossiers et obtention des autorisations ; - S'inspirer des commentaires issus de l'enquête parlementaire sur le numérique ; - Prendre en compte la question sécuritaire dans la mise en œuvre du PATDBF ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication (campagnes d'information et de communication auprès des parties prenantes, site Web, visibilité du projet, etc.) - Elaborer le MGP et le rendre fonctionnel (ex : sanction des cas de corruption liés aux marchés publics, dénonciation des cas de non transparence dans les procédures de marchés)

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
		<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux au plan environnemental, social et foncier ; - Mesures préventives ou correctrices des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du Projet ; - Prise en compte du Genre et des VBG ; - Prise en compte du patrimoine culturel ; - Prise en compte de la politique environnementale du Burkina Faso ; - Prise en compte des NES de la Banque mondiale ; - Prise en compte de la situation sécuritaire ; 	<p>sociale et foncière,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de perte de sommes colossales d'investissement ; - Lenteurs administratives dans le traitement des dossiers et l'octroi des autorisations et avis de conformité ; - Difficultés d'acquisition des espaces ; - Manque de protection des consommateurs ; - Les consommateurs sont lésés ; - Non implication des OSC ; - Plaintes au niveau des opérateurs ; - Risque d'impacter des personnes, des biens ou domaines privés ; - Non-respect des normes d'installation ; - Non implication des opérateurs dans la gestion des installations ; 	<p>Permettre à la SONABEL de bénéficier des infrastructures qui seront réalisées ainsi que les éventuelles applications ;</p> <p>Associer les Forces de défense et de sécurité dans la mise en œuvre du projet ;</p> <p>Impliquer réellement la SONABEL et autres structures (ABER, ANEERE, FDE) :</p> <p>Renforcer les capacités opérationnelles de l'ARCEEP ;</p> <p>Intégrer le volet sécurité du consommateur ;</p> <p>Informier, sensibiliser et convaincre les consommateurs à accepter les installations de pilonnes et antennes ;</p> <p>Revoir le cahier de charge liant l'ARCEEP et les consommateurs ;</p> <p>Adopter et mettre en place des mesures pour réduire les tensions sociales ;</p> <p>Prendre en compte la LCB dans la composition de l'équipe de l'ARCEEP ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser les mesures contenues dans le Plan de Gestion de la Sécurité - Mettre en œuvre le Plan d'actions EAS/HS - Préparer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs y compris les Opérateurs (publics et privés) - Réaliser les études E&S spécifiques (NIES et PAR) et mettre en œuvre les mesures E&S préconisées - Exiger la mise en place des codes de bonne conduite pour toutes les entreprises chargées des travaux ainsi que tous les opérateurs impliqués dans le projet.
5	Associations d'utilisateurs (Femmes)	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, résultats attendus, coût de 	<ul style="list-style-type: none"> - Bon accueil du projet ; - Existence de mécanisme et de réseau de commercialisation en ligne ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité du réseau internet ; - Risque de vol, d'arnaque des opérateurs de téléphonie mobile ou 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le coût de connexion internet ; - Mettre en place un système de sécurité des ventes et achats en ligne ; - Améliorer la qualité de la connexion internet ; - Réduire le coût de connexion internet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication (campagnes d'information et de communication auprès des parties prenantes, site Web, visibilité du projet, etc.) - Elaborer le MGP et le rendre fonctionnel

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
		financement et bénéficiaires) ; - Impacts au plan environnemental, social et foncier ; - Mesures préventives ou correctrices des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du Projet ; - Prise en compte du Genre et des VBG ; - Prise en compte de la politique nationale environnementale et des NES de la Banque mondiale ; - Prise en compte de la situation sécuritaire ;	La maîtrise de l'outil de ventes et d'achats en ligne ; - Familiarisation avec les TIC dans le domaine du commerce ;	de personnes mal intentionnées - Cherté du coût de connexion ; - Manque d'un dispositif formel de recours en cas d'arnaque ou de vol ; - Le partage d'information sur le projet ;	Mettre en place un système permettant de traquer les arnaques ; - Mieux régler le système de fonctionnement des opérations de télécommunication ; - Gérer en amont toute situation susceptible de conduire à un conflit ;	Opérationnaliser les mesures contenues dans le Plan de Gestion de la Sécurité - Mettre en œuvre le Plan d'actions EAS/HS - Préparer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs y compris les Associations d'utilisateurs (Femmes) - Réaliser les études E&S spécifiques (NIES et PAR) et mettre en œuvre les mesures E&S préconisées
6	Associations d'utilisateurs (jeunes)	- Contexte et justification ; - Présentation du projet (objectifs et composantes, résultats attendus, coût de financement et bénéficiaires) ;	Bon accueil du projet ; - Forte mobilisation des jeunes ; - Jeunes dynamiques et regroupés en association	- La non maîtrise totale de la situation sécuritaire nationale constitue un réel défi et une difficulté à la bonne mise en œuvre des projets de développement ;	Développer des outils très pratiques et accessibles de tous ; - Maintenir les mêmes tarifs ou une révision à la baisse des coûts de connexion même après une amélioration du réseau de connexion grâce au PATDBF ;	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication (campagnes d'information et de communication auprès des parties prenantes, site Web, visibilité du projet, etc.) - Elaborer le MGP et le rendre fonctionnel - Opérationnaliser les mesures contenues dans le Plan de Gestion de la Sécurité

N°	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
		<ul style="list-style-type: none"> - Impacts au plan environnemental, social et foncier ; - Mesures préventives ou correctrices des impacts environnementaux et sociaux du projet ; - Rôles des acteurs et renforcement des capacités pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales - Mécanisme de gestion des plaintes dans le cadre de l'exécution du Projet ; - Prise en compte du Genre et des VBG ; - Prise en compte de la politique nationale environnementale et des NES de la Banque mondiale ; - Création d'emploi - Gestion de la sécurité des zones d'intervention du PATDBF - Système de communication sur le projet ; - Prise en compte de la situation sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> - (Association des jeunes vendeurs de téléphones) ; - Bonne appréciation des activités prévues dans le cadre du projet ; - Connaissance des outils des nouvelles TIC pour le commerce en ligne ; - Existence d'un cadre de communication avec l'administration 	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que tous les acteurs de vente des portables seront impliqués vont bénéficier du projet ? ; - Est-ce qu'il aura un partage régulier de l'information sur le projet avec les différents acteurs ? - L'insécurité grandissante liée à la large vulgarisation de vente des puces et le faible contrôle des détenteurs ; - Est-ce que les éventuels dommages sur les biens et les personnes impactées lors des travaux de mise en œuvre du PATDBF seront pris en compte ? - Comment se fera la gestion des impacts sur les biens et les commerçants ? - Manque d'appui financier des jeunes du domaine de vente de portable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité des opérations de transfert d'argent ; - Contrôler le mode d'opération des opérateurs de téléphonie sur les facturations et les prélèvements des unités et méga des consommateurs ; - Etablir une meilleure réglementation de la vente des puces en limitant leurs nombres par personne ; - Renforcer la collaboration entre l'administration et les vendeurs de téléphones - Favoriser l'accès aux financements sous forme de subvention ou de prêt et alléger les conditions de garanties - Impliquer les vendeurs de téléphones à travers leurs associations - Partager régulièrement les informations sur le projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le Plan d'actions EAS/HS - Préparer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs y compris les Associations d'utilisateurs (Jeunes) - Réaliser les études E&S spécifiques (NIES et PAR) et mettre en œuvre les mesures E&S préconisées

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022.

Tableau 3 : synthèse des préoccupations et recommandations des focus groupes

N° groupe	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
1.	Association des jeunes vendeurs de téléphones	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts environnementaux/sociaux ; - Mobilisation des parties prenantes et rôles des acteurs ; - Création d'emploi - Gestion de la sécurité des zones d'intervention du PATD ; - Le système de communication sur le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte mobilisation des acteurs et bonne appréciation du projet ; - Connaissance des outils des nouvelles TIC ; - Existence d'un cadre de communication avec l'administration. 	<ul style="list-style-type: none"> - La persistance de la précarité de la situation sécuritaire ; - L'implication de tous les acteurs de vente des portables et le partage régulier de l'information sur le projet avec les différents acteurs ; - L'insécurité grandissante liée à la large vulgarisation de vente des puces et le faible contrôle des détenteurs ; - Prise en compte des éventuels dommages liés aux travaux de mise en œuvre du PATD ; - Le manque d'appui financier des acteurs du domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils très pratiques et accessibles à tous ; - Maintenir les mêmes tarifs ou une révision à la baisse des coûts de connexion même après une amélioration du réseau de connexion par le PATD ; - Améliorer la sécurisation des opérations de transfert d'argent ; - Contrôler le mode d'opération des opérateurs de téléphonie sur les facturations et les prélèvements des unités et méga des consommateurs ; - Etablir une meilleure réglementation de la vente des puces en limitant leur nombre par personne ; - Renforcer la collaboration entre l'administration et les vendeurs de téléphones ; - Favoriser l'accès aux financements sous forme de subvention ou de prêt et alléger les conditions de garanties ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication (campagnes d'information et de communication auprès des parties prenantes, site Web, visibilité du projet, etc.) - Elaborer le MGP et le rendre fonctionnel - Opérationnaliser les mesures contenues dans le Plan de Gestion de la Sécurité

N° groupe	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
					<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les vendeurs de téléphones à travers leurs associations ; - Partager régulièrement les informations sur le projet ; 	
2.	BFIX, FED, Groupement des TIC, Réseau des TIC, Conseil Virtuel (PAV), Incubateurs du secteur numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités techniques et humaines des acteurs ; - La description des composantes du projet ; - Le système de communication du projet avec les différents acteurs ; - Impacts environnementaux et sociaux ; - Mesures d'atténuation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'acteurs et de structures œuvrant dans le domaine des TIC ; - Existence d'infrastructures dans le domaine des TIC et de la fibre optique ; - Existence de compétences dans le domaine. 	<ul style="list-style-type: none"> - La précarité de la situation sécuritaire et sanitaire pour la mise en place du projet ; - Les difficultés d'acquisition des équipements ; - Favoriser l'expertise nationale à la mise en œuvre du projet ; - La non prise en compte des entreprises nationales ; - La non prise en compte du financement des entreprises digitales ; - La non diversification des offres de services ; - Les insuffisances liées aux stockages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte de la cyber menace pendant la mise en œuvre du projet ; - Prendre des mesures de sécurisation ou de confiance numérique ; - Mettre en place un fonds de garantie et assouplir les modes de financement ; - Renforcement des capacités techniques et humaines des acteurs du groupe ; - Permettre une accessibilité facile des entreprises au projet pour un accompagnement gagnant-gagnant ; - Prioriser les entreprises nationales dans la mise en œuvre du projet ; - Mettre en place une plateforme d'information sur le projet ; - Adapter l'offre de service aux moyens des utilisateurs ; - Permettre la fourniture d'un réseau de qualité aux utilisateurs ; - Faire la promotion de l'expertise nationale ; - Doter les acteurs du domaine en équipements ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication (campagnes d'information et de communication auprès des parties prenantes, site Web pour la visibilité du projet, etc.) - Elaborer le MGP et le rendre fonctionnel (ex : sanction des cas de corruption liés aux marchés publics, dénonciation des cas de non transparence dans les procédures de marchés) - Opérationnaliser les mesures contenues dans le Plan de Gestion de la Sécurité - Mettre en œuvre le Plan d'actions EAS/HS - Préparer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs y compris les Opérateurs (TIC&Numérique) - Réaliser les études E&S spécifiques (NIES et PAR) et mettre en œuvre les mesures E&S préconisées - Exiger la mise en place des codes de bonne conduite pour toutes les entreprises chargées des travaux ainsi que tous les opérateurs impliqués dans le projet.

N° groupe	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
					<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances de renforcement des capacités au profit des acteurs du groupe ; - Favoriser l'accès aux crédits et/ou subventions auprès des institutions financières ; - Mettre en place des comités de suivi indépendant dans la gestion financière du projet ; - Développer les compétences à travers la mise en place d'outils adaptés de fiscalité en s'inspirant d'autres pays tels la Côte d'Ivoire et le Rwanda ; - Réduire ou atténuer les charges fiscales qui entravent la création et la croissance des emplois ; - Assurer un meilleur suivi du projet et préparer l'après projet ; - Faire un inventaire et une analyse des infrastructures existantes du domaine ; - Faire une capitalisation des expériences tirées des projets similaires ; - Définir et assurer une mise en œuvre effective d'un MGP ; 	
3.	Agences régionales de maintenance (ARM)	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation du projet et ses composantes ; - Impacts environnementaux et sociaux ; - Mesures d'atténuation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une structuration à l'échelle nationale ; - Existence d'un projet similaire jusqu'en mars 2023 ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque important d'impact sur l'environnement, les biens et services commerciaux ; - Risque de non collaboration des 	<ul style="list-style-type: none"> - Réviser le cahier de charge des Opérateurs de téléphonie mobile ; - Prévoir des compensations pour les personnes impactées par le projet ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem pour l'atelier national auquel ce groupe spécifique a participé.

N° groupe	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
			<ul style="list-style-type: none"> - Engagement des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> populations du fait d'une mauvaise perception des effets des ondes électromagnétiques des pylônes et antennes relais ; - Manque de locaux techniques adaptés pour la mise en œuvre du projet ; - Les lourdeurs administratives et de réactivité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévoir une bonne structuration avec des prises en charge pour les acteurs des municipalités ; - Impliquer les autorités coutumières et religieuses ; - Construire des locaux techniques adaptés ; - Définir clairement les critères d'éligibilité des bénéficiaires pour l'interconnexion au réseau ; - Impliquer les FDS ; - Impliquer les propriétaires terriens des localités et les sensibiliser sur les règlements d'expropriation pour cause d'utilité publique ; - Faciliter les processus d'obtention des autorisations des espaces au profit du projet ; - Prendre des mesures pour sécuriser les investissements des sous projets ; 	
4.	<p>Groupe de femmes utilisatrices des TIC pour les ventes en ligne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet et ses composantes ; - Impacts environnementaux et sociaux ; - Mesures d'atténuation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de mécanisme et de réseau de commercialisation en ligne ; - La maîtrise de l'outil de mouvement d'argent et d'achat en ligne ; - Familiarisation avec les TIC dans le domaine du commerce. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité du réseau internet ; - Risque de vol, d'arnaque des opérateurs de téléphonie mobile ou de personnes mal intentionnées ; - La cherté du coût de connexion ; - Le manque d'un dispositif formel de recours en cas 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le coût de connexion internet ; - Mettre en place un système de sécurité des ventes et achats en ligne ; - Améliorer la qualité de la connexion ; - Réduire le coût de connexion ; - Mettre en place un système permettant de traquer les arnaques ; - Mieux régler le système de fonctionnement des 	<ul style="list-style-type: none"> - Idem pour l'atelier national auquel ce groupe spécifique a participé.

N° groupe	Acteurs/ Personnes ressources	Points discutés	Atouts dans le cadre du projet	Préoccupations et craintes liées au projet	Suggestions / Recommandations	Dispositions que le projet doit mettre en place pour prendre en compte les préoccupations et suggestions faites
				d'arnaque ou de vol ; - Le partage d'information sur le projet.	opérations de télécommunication ; - Mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel pour le règlement des litiges ; - Gérer en amont toute situation susceptible de conduire à un conflit.	

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022.

IV. Identification et analyse des parties prenantes

L'objet de l'identification des parties prenantes est de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

L'analyse et l'évaluation des parties prenantes déterminent la relation probable entre les parties prenantes et le Projet, et aident à identifier les méthodes de consultation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet.

Les critères identifiés sont les suivants :

- l'intérêt : désigne le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre).
- le pouvoir : désigne quant à lui le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

A partir des couples pouvoir / intérêt (*cf. annexe 2, relative à la description détaillée de la méthodologie adoptée*), plusieurs stratégies globales sont retenues pour gérer les parties prenantes.

Ces stratégies globales se déclinent comme suit :

- les individus ou organismes de la première catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces individus ou organismes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet ;
- les individus ou organismes de la seconde catégorie n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs ;
- les individus ou organismes de la troisième catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller et collaborer avec ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir ;
- les individus ou organismes de cette catégorie sont liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.

Le tableau 4 ci-dessous présente une synthèse de l'analyse des parties prenantes selon la méthodologie adoptée.

Tableau 4 : Synthèse de l'analyse des parties prenantes

Catégorie	Parties prenantes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter	Actions suggérées dans le cadre du PMPP
Parties touchées	Bénéficiaires directs du Projet (les départements ministériels, les autres institutions gouvernementales dont les centres de formation et universités, les collectivités territoriales, les concessionnaires de services dans le domaine des TIC, les entreprises privées et les usagers/clients de l'Administration publique et du secteur privé)	Faible	Fort	Communiquer / collaborer	Développer des mécanismes locaux d'information, de consultation et de sensibilisation pour une meilleure appropriation des initiatives du Projet
	Personnes affectées par le Projet (commerces riverains, exploitants agricoles, habitants des résidences voisines, les éleveurs, usagers des accès avoisinants les sites, etc.)	Faible	Fort	Communiquer / collaborer	Développer et maintenir le dialogue et de feed-back à toutes les étapes de la mise en œuvre et l'évaluation du projet
Autres Parties concernées	MTDCPE UGP ANPTIC/Agences Régionales de Maintenance (ARM) Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI)	Fort	Fort	Collaborer	-Mettre en œuvre le PMPP et l'évaluer périodiquement afin d'opérer les réajustements nécessaires -Développer et maintenir un haut niveau de dialogue, de concertation et de feed-back à toutes les étapes de la mise en œuvre et l'évaluation du Projet -Respecter les engagements pris avec les parties prenantes
	Directions des Services Informatiques (DSI) des autres ministères Opérateurs de télécommunications (ORANGE, MOOV, TELECEL)	Faible	Fort	Communiquer / collaborer	Développer un partenariat solide et durable d'information et de communication
	Bailleurs de fonds (Banque mondiale)	Fort	Fort	Collaborer	Maintenir un haut niveau de dialogue et d'implication à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet

Catégorie	Parties prenantes	Pouvoir	Intérêt	Stratégie à adopter	Actions suggérées dans le cadre du PMPP
	Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (ANEVE, les DRE, DREA, DPE, DPEA)	Fort	Fort	Collaborer	Maintenir un haut niveau de dialogue et d'implication à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet
	Fournisseurs de services numériques (TELECEL, MOOV, ORANGE)	Faible	Fort	Collaborer	Maintenir un haut niveau de dialogue et d'implication à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet
	Collectivités territoriales (régions, communes)	Fort	Fort	Collaborer	Maintenir un haut niveau de dialogue et d'implication à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet
	OSC d'intérêt environnemental, social ou développement local (ligue des consommateurs, association des femmes juristes, etc.)	Faible	Fort	Communiquer / collaborer	Maintenir l'implication à travers une information, une consultation et une sensibilisation régulière sur les opportunités du Projet et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel
	Médias (presse écrite, presse en ligne, TV, etc.)	Fort	Faible	Satisfaire	-Développer un partenariat solide et durable d'information et de communication -Consulter sur les enjeux liés à la diffusion des intrants
Personnes défavorisées ou vulnérables	Personnes vivant avec un handicap ; Personnes déplacées internes (PDI) ; Personnes non scolarisées, etc.	Faible	Fort	Communiquer / collaborer	-Maintenir l'implication à travers une information, une consultation et une sensibilisation régulière sur les opportunités du Projet et établir un mécanisme de feed-back fonctionnel

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022

IV.1. Les différents groupes de parties prenantes

Les parties prenantes au Projet ont été groupées sous trois (03) catégories que sont :

- Parties touchées ;
- Autres parties concernées par le Projet ;
- Individus ou groupes de personnes défavorisées ou vulnérables.

IV.1.1. Parties touchées

Ce groupe de parties prenantes désigne les individus, groupes, populations locales et autres parties prenantes susceptibles d'être touchés par le projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement.

Au regard des activités envisagées dans le cadre du projet, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées pourraient se composer des groupes d'acteurs suivants :

Les potentiels bénéficiaires du projet

Les effets de la mise en œuvre du projet sont attendus sur l'ensemble de la population et plus particulièrement sur les populations des zones rurales. De manière spécifique, les principaux groupes cibles bénéficiaires du projet sont :

- les entités gouvernementales dont les départements ministériels, les sociétés publiques : *Agence Nationale de la Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC), Société Nationale Burkinabé de l'Electricité (SONABEL) pour bénéficier des infrastructures qui seront réalisées ainsi que les éventuelles applications, Société Burkinabé de Télédiffusion (SBT), Autorité de régulation des Communication Electronique et des Postes (ARCEP) ;*
- les collectivités territoriales (*régions et communes rurales, communes non desservies et urbaines du Burkina Faso*) qui bénéficieront de l'extension de la fibre optique ;
- les concessionnaires de services dans le domaine des TIC ;
- les entreprises privées (*opérateurs de téléphonie mobile dont Orange, Moov Burkina et Télétel*) ;
- les usagers/clients de l'Administration publique, les associations de consommateurs, etc.
- les vendeurs de téléphones, les vendeuses et commerçantes utilisatrices des TIC pour la vente en ligne ;
- les groupements BFIX, FED, groupements de TIC, réseaux des TIC, conseil virtuel (PAV), incubateurs du secteur de l'électronique et des TIC ;
- les médias (presse écrite, presse en ligne, TV, etc.).

Les personnes potentiellement affectées par le projet :

- les personnes et groupes dont les activités seront perturbées, voire impactées négativement par le Projet lors des travaux de construction de la fibre optique (propriétaires et exploitants des commerces riverains, producteurs agricoles, éleveurs, usagers des accès avoisinants les sites, etc.);
- les communautés riveraines (habitants des résidences voisines.) aux emprises du projet qui, durant les travaux, seront exposés à des risques environnementaux et sociaux y compris des risques d'accident.

Les missions terrain de consultations des parties prenantes permettront de mettre à jour ces catégories de Parties Prenantes.

IV.1.2. Autres parties concernées

Ce groupe constitue les autres acteurs ou groupes d'acteurs intervenant dans la chaîne de mise en œuvre, ayant un intérêt direct ou indirect spécifique, pouvant déterminer ou être influencé par le Projet au niveau décisionnel. La mise en œuvre des actions du projet se fera selon une approche participative orientée sur les résultats attendus.

Les autres parties concernées peuvent être regroupés en plusieurs des catégories d'acteurs que sont l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, et le Partenaire Technique et Financier.

Les institutions étatiques au niveau central

Les départements ministériels responsables de la mise en œuvre du projet sont :

- le Ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Electroniques qui assure la tutelle technique et le suivi du projet,
- les structures centrales et déconcentrées des ministères partenaires à savoir : le Ministère en charge de l'économie et des finances, le Ministère en charge de la Fonction publique, le Ministère en charge de l'enseignement supérieur, le Ministère en charge de l'éducation nationale, le Ministère en charge des sports et de la jeunesse, le Ministère en charge de la femme, le Ministère en charge de la justice et le Ministère en charge du commerce , ministère en charge de la défenses, ministère e charge de la sécurité;
- les structures étatiques opérant dans le domaine du numérique : l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), les Directions des Services Informatiques (DSI) des ministères, etc.

Ces différentes structures sont chargées entre autres de : (i) créer un environnement favorable à la mise en œuvre effective des activités du projet ; (ii) réaliser des investissements sensibles à l'environnement, au genre et aux droits humains, (iii) suivre-évaluer et contrôler ; (iv) améliorer le cadre juridique et institutionnel ; (v) mobiliser et de gérer de manière efficiente les ressources financières, matérielles et humaines ; (vi) développer la recherche-action pour la mise au point de technologies adaptées.

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales devront accompagner le projet dans la mise en œuvre de ses activités, elles auront pour rôle de gérer des centres d'accueil (maison citoyenne), d'assurer et de faciliter les formations, l'appui/conseil et de fournir des e-services aux citoyens. En outre, elles assureront la production de données statistiques pour le suivi de la mise en œuvre du projet.

Il s'agit notamment des :

- Représentants des Collectivités territoriales : Gouverneurs et Hauts- Commissaires ;
- Représentants des services techniques déconcentrés des ministères impliqués (Directions déconcentrées de l'environnement, du genre, agences régionales de maintenance, etc.) ;
- Délégations spéciales dans les communes riveraines.

Le secteur privé

Il s'agit notamment des opérateurs de télécommunication (ORANGE BF, MOOV AFRICA, ONATEL, TELECEL etc.), et des fournisseurs de services numériques. La réalisation des objectifs

du projet nécessite la contribution des opérateurs privés nationaux et des centres privés de recherche. Il devra fournir les biens et services utiles à la mise en œuvre du projet.

La société civile

Ce groupe d'acteurs (associations des consommateurs, association des femmes juristes du Burkina, réseau des spécialistes sauvegardes sociales/R3S, etc.) facilite et suit la mise œuvre des actions du projet en accord avec l'intérêt général, ce qui implique un travail collaboratif et le fait de se pencher sur les situations où ces technologies fonctionnent de manière contreproductive. Son rôle est de défendre le bien commun via la responsabilité, l'équité, la transparence et la confiance.

IV.1.3. Personnes défavorisées ou vulnérables

Certaines personnes ou groupes de personnes pourraient avoir des difficultés à participer aux activités du Projet ou être exclus du processus de consultation et par conséquent, des bénéficiaires du Projet. Il s'agit notamment des :

- personnes vivant avec un handicap ;
- personnes déplacées internes (PDI) ;
- les jeunes et les filles, notamment dans les zones difficiles d'accès du fait de la situation d'insécurité ;
- personnes non scolarisées, notamment les jeunes (garçons et filles) déscolarisés du fait de la situation de fragilité du pays.

Ces groupes vulnérables regroupent de personnes vivant avec handicap de tout genre (moteur, visuel, les personnes déplacées internes, les veuves, les orphelins, femmes chefs de ménage etc.). Ces personnes peuvent faire l'objet d'une marginalisation et de stigmatisation qui pourraient les empêcher de participer pleinement ou de profiter des opportunités du projet.

Des dispositions sont prévues, pour que les instruments de sauvegardes qui seront préparés dans le cadre du Projet puissent inclure des mesures précises relatives à l'assistance aux individus et groupes défavorisés ou vulnérables. Ces instruments doivent permettre de répondre aux questions suivantes pour être efficaces :

- Qui sont les individus ou groupes vulnérables ou défavorisés et quelles sont les contraintes qui pourraient les empêcher de participer au projet ou d'en comprendre les informations ou encore de participer au processus de consultation ?
- Quelles contraintes pourraient empêcher ces individus ou groupes de participer au processus prévu ? (Par exemple, différences linguistiques, absence de moyens de transport jusqu'au lieu des réunions, problèmes d'accessibilité, handicap, problème de compréhension du processus de consultation.)
- Comment se procurent-ils habituellement les informations concernant la communauté, les projets, les activités ?
- Ont-ils des contraintes quant au moment de la journée ou au lieu où se tiendra la consultation publique ?
- Quels soutiens ou ressources supplémentaires pourraient se révéler nécessaires pour permettre à ces personnes de participer au processus de consultation ? (Par exemple, des services de traduction dans une langue minoritaire, en langage des signes, en gros caractères ou en Braille ; le choix de lieux accessibles pour les rassemblements ; des

services de transport vers la réunion la plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ; la tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.)

- S'il n'existe aucune organisation active dans la zone du projet qui œuvre avec les groupes vulnérables, notamment les personnes handicapées, pourquoi ne pas se mettre en rapport avec les professionnels de santé, qui seront plus à même de vous renseigner sur les groupes marginalisés et sur la meilleure façon de communiquer avec eux ?
- Quel engagement récent le projet a-t-il eu avec les parties prenantes vulnérables et leurs représentants ?

IV.2. Synthèse des besoins des parties prenantes

Le tableau 5 suivant fait la synthèse des besoins des parties prenantes.

Tableau 5 : Synthèse des besoins des parties prenantes

Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux (accessibilité, réunions)
Parties touchées	Bénéficiaires potentiels du projet Personnes affectées par le projet	Français Langues locales	Courriers officiels Emails Prospectus, Flyers Communiqué télévision et/ou radio Diffusion en ligne Groupe WhatsApp Affiches d'information Via les ONG	Ciblage avec une assistance des points focaux Planifier et informer à l'avance
Autres parties concernées	Unité de gestion du projet (UGP) : Membres de l'équipe projet Acteurs étatiques institutionnels et privés (MENAPLN, MERSI, ARCEP, Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO, Université Aube Nouvelle/Ouaga, SONABEL, ABER, etc.)	Français	Courriers officiels Emails (courriels) Téléphone Vidéo conférence	Planifier et informer à l'avance Réunions en jour ouvré
	Autorités locales et régionales (délégation spéciale de la commune de Ouagadougou)	Français	Courriers officiels Emails (courriels) Téléphone	Planifier et informer à l'avance Réunions en jour ouvré
	OSC d'intérêt environnemental, social : Ligue des consommateurs du Burkina, Association des Femmes Juristes, Associations d'usagers (femmes et jeunes), Association BF Internet Exchange Point (BFI), Fédération du Numérique (FED), Groupement des Professionnels des TIC, Association Innovation et Veille Permanente sur le numérique, Réseau des Professionnels des TIC	Français, Langues locales	Prospectus, Flyers Communiqué télévision et/ou radio Diffusion en ligne Groupe WhatsApp Affiches d'information	Planifier et informer à l'avance Réunions en jour ouvré

Parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux (accessibilité, réunions)
	Médias ³ (RTB, RTB2, TV communautaires, TV commerciales, radios communautaires, radios commerciales, Presse écrite, Presse en ligne, etc.).	Français Anglais Langues locales	Courriers officiels Emails (courriels) Téléphone Communiqué de presse	Planifier et informer à l'avance Réunions en jour ouvré
Individus ou groupes de personnes vulnérables	Personnes déplacées internes (PDI) ; Personnes en situation de handicap; Ménages dirigés par des femmes ; Ménages dont le chef de famille vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté ; Personnes vivant dans les zones rurales où l'éloignement et la dispersion sont des contraintes majeures ; Migrants, réfugiés, transhumants, etc. personnes appartenant à certaines minorités ethniques, culturelles ou religieuses ; Veuves et orphelins ; Personnes non scolarisées	Français Langues locales	Communiqué télévision et ou radio Via les ONG ou associations qui représentent ces groupes Affichage d'informations	Ciblage avec une assistance des points focaux Planifier et informer à l'avance en tenant compte des spécificités des groupes vulnérables (accessibilité et proximité des lieux de rencontres etc.)

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022

³ CSC (mars 2021) : Liste des médias audiovisuels par typologie au Burkina Faso, 32 p.

V. Programme de mobilisation des parties prenantes

V.1. Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Le but du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP) est de favoriser la participation de ces dernières à la conception et à la mise en œuvre du projet, et d'en améliorer la durabilité environnementale et sociale à travers le maintien d'un dialogue adéquat avec les parties prenantes et la transparence tout au long du cycle du projet. Il s'agira précisément de :

- identifier les différentes parties prenantes au Projet en vue de la prise en compte de leurs avis et préoccupations ;
- définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation ;
- définir les stratégies pour la diffusion des informations, les consultations et la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables ;
- mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes qui permette l'expression et le traitement des doléances et plaintes des parties prenantes y compris les cas de violences basées sur le genre/ violence contre les enfants et l'exploitation et abus sexuel/ harcèlement sexuel (VCE et VBG/EAS/HS).

Les parties prenantes au projet seront mobilisées suivant des moyens distincts et appropriés, dépendamment de leurs différents intérêts et situations.

Le PMPP sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du Projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques sociaux et environnementaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

La mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes tiendra compte du contexte international et national marqué par la pandémie de la COVID-19 et le terrorisme. Le Projet pourra adopter des mesures de précaution à chaque fois qu'un risque est identifié, pour minimiser les risques de propagation de la COVID-19 et d'insécurité lors de la diffusion d'information et la conduite d'activités de consultation. La diffusion de ces mesures de précaution se fera via des plateformes numériques (si disponible) et des moyens de communication traditionnels. Pour ce faire, la formation du personnel du Projet, des prestataires et structures de mise en œuvre sur ces exigences, sera nécessaire.

Le calendrier d'exécution du PMPP est le suivant (tableau 6) :

Tableau 6 : Calendrier global du PMPP

Actions	Période indicative	Responsable(s)
Identifier les Parties prenantes Consulter les Parties prenantes sur leur compréhension du Projet y compris les risques et les impacts associés au projet, les mesures d'atténuation recommandées et recueillir leurs préoccupations et attentes Intégrer les points pertinents dans la conception du Projet	Pendant les phases de préparation et de mise en œuvre du Projet (activité continue).	Unité de Gestion du Projet (UGP) Consultants
Consulter et assurer la participation des Parties prenantes à la mise en œuvre du projet	Phases de préparation et de mise en œuvre du projet.	Consultants UGP
Elaborer, faire valider et diffuser le PMPP assortie du MGP selon la stratégie de communication définie dans ce PMPP	Pendant la phase de préparation et la phase de mise en œuvre du projet	Equipe de préparation du Projet Unité de Gestion du Projet (UGP)
Mener une campagne de communication afin que les bénéficiaires se préparent aux opportunités qui seront offertes par le Projet	Avant et pendant la mise en œuvre du Projet	Equipe de préparation du projet Unité de Gestion du Projet (UGP)
Continuer la mise en œuvre du PMPP	Pendant la mise en œuvre du Projet	Unité de Gestion du Projet (UGP) Spécialiste en Sauvegarde environnementale, Spécialiste en développement social, Spécialiste en VBG, EAS/HS Consultants
Réaliser une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du PMPP	A mi-parcours de mise en œuvre du Projet	Unité de Gestion du Projet (UGP) Banque mondiale
Réaliser une évaluation finale de la mise en œuvre du PMPP	A la fin du Projet	Unité de Gestion du Projet (UGP) ; Banque mondiale

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022

V.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Pour la diffusion de l'information, un plan de communication sera établi dans le cadre du Projet. Ce plan appuiera l'engagement des parties prenantes en tenant compte de leurs catégories et en veillant à identifier des canaux appropriés. Les spécialistes en sauvegarde environnementale et en développement social, le spécialiste VBG, EAS/HS et le spécialiste en communication de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) veilleront à la vulgarisation du PMPP.

Les médias de masse (journaux, radios, télévisions, sites web) offrent des possibilités de diffusion de l'information sur une large échelle à travers des communiqués de presse, des reportages sur le projet, des campagnes d'information, des entrevues avec différents catégories de parties prenantes, etc.

Les canaux suivants d'échanges et de diffusion des informations seront utilisés :

- les radios (OMEGA FM, RTB radio, WAT FM, Horizon FM, Savane FM, radios communautaires dans l'ensemble des provinces et communes du pays, etc.) et les chaînes de télévisions nationales (RTB télé, BF1, Burkina Info, 3TV, TV communautaires, etc.), en langue française et traduite dans les langues locales des radios locales, le théâtre forum, les crieurs publics qui serviront de relais pour informer et sensibiliser les bénéficiaires et les populations vulnérables sur les activités du projet ;
- les presses écrites (Sidwaya, L'observateur Paalga, le Promoteur, le Pays, Journaux en langues locales, etc.) et en ligne (Faso.net, Burkina 24, etc.), ainsi que les télévisions, seront utilisées pour relayer l'information relative à la tenue et aux contenus des rencontres importantes ;
- les sites web et pages Facebook des institutions et ministères qui seront régulièrement mis à jour pour diffuser les informations sur le projet : le projet ouvrira un site Web dédié où les informations sur le projet seront mises à la disposition du public. Ces informations seront régulièrement mises à jour avec de nouveaux messages informatifs, communiqués de presse et offres d'emploi ;
- des visites sur les sites du projet : ces visites consisteront à amener de petits groupes de parties prenantes (les autorités locales, journalistes, représentants des organisations de la société civile,) à visiter les sites du projet et à transmettre des informations sur les impacts environnementaux et sociaux et les mesures d'atténuation. Les visites des installations du projet par des groupes de jeunes peuvent également être efficaces car elles peuvent donner une idée de l'objectif général du projet, susciter l'intérêt, l'appropriation locale et fournir des informations sur les activités soutenues par le projet ;
- des réunions, rencontres et ateliers d'information qui seront régulièrement organisés et les conclusions seront diffusées sur les antennes des radios et télévisions locales et nationales pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être touchées par le Projet. La tenue des réunions respectera les mesures préventives relatives à la COVID19 et la Note technique de la Banque mondiale sur la conduite des consultations en période de contraintes ;
- des affiches qui seront apposées dans des espaces publics (mairies, marchés, maisons des jeunes, maisons des femmes, etc.) lors de chaque rencontre importante ;
- des brochures sur le projet : Une brochure simplifiée de présentation du projet, présentant les informations suivantes :

- objectifs du projet et caractéristiques clés, y compris l'emplacement exact des sous-composantes ;
- principaux risques et impacts environnementaux et sociaux du projet;
- mécanisme de consultation et participation des Parties prenantes à la mise en œuvre du projet;
- contenu du code de conduite, les procédures de gestion des plaintes du projet y compris les dispositions d'enregistrer une plainte d'EAS/HS et les procédures de réponse, y compris les services disponibles aux survivantes de VBG/EAS/HS;
- disponibilité de la documentation (quoi, où);
- informations de contact.

Cette brochure pourrait être éditée pour une large diffusion et sera actualisée de manière périodique durant la mise en œuvre du projet en intégrant les réalisations clés, les activités à réaliser, les événements importants (comme les inaugurations des ouvrages), les Indicateurs d'emploi (nombre d'employés locaux pour les travaux et les entreprises principales et sous-traitants) ; etc.

Ces canaux ont été retenus pour leur audience, leur accessibilité et pour leur large couverture du territoire national.

Les activités de communication ci-après sont proposées pour accompagner la mise en œuvre du projet :

▪ **Faciliter la compréhension des activités du projet par les parties prenantes**

- Concevoir des supports visuels (dérouleurs, brochure-dépliant) présentatifs (objectifs, composantes, résultats attendus) du fonds de préparation du projet ;
- Organiser des ateliers régionaux d'information sur l'évolution du projet ;
- Animer des émissions radiophoniques pour présenter les activités du projet ;
- Animer un plateau télé au niveau central pour présenter le projet ;
- Rédiger et publier des communiqués sur le projet dans les organes de presse au niveau national.

▪ **Assurer la visibilité des activités du projet**

- Assurer la couverture médiatique des activités d'envergure entrant dans le cadre de la mise en œuvre du projet ;
- Relayer les activités du projet sur les plateformes de communication de l'unité de gestion du projet (UGP), du MTDPCE (Site web, réseaux sociaux...).

▪ **Documenter la phase de mise en œuvre du projet**

- Editer un document sur la mise en œuvre du projet ;
- Réaliser un film documentaire de 13mn sur l'évolution du projet ;
- Réaliser un coffret de microfilms portant sur des témoignages (5mn par témoignage) liés à la mise en œuvre du projet ;
- Réaliser des affiches / posters sur les différentes activités du projet.

Les actions de communication qui seront menées, viseront à rendre les messages accessibles aux personnes non alphabétisées par l'utilisation des langues nationales, d'images, de théâtre-forum, etc.

Les tableaux 7 et 8 ci-après, dressent la synthèse de la Stratégie d'information et de consultation des parties prenantes suivant le cycle du Projet.

Tableau 7 : Stratégie d'information des parties prenantes suivant le cycle du Projet

Activité	Sujet de consultation	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase de préparation du projet					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du Projet	Elaboration des instruments de sauvegardes : -Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) ; -Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ; -Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) ; -Plan de Gestion de Sécurité (PGS).	-Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale et la Banque mondiale ; -Correspondances électroniques et visioconférence ; -Séances de concertation et de consultation virtuelles ; -Entretiens individuels ; -Focus groups ; -Ateliers de validation ;	-Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet ; -Janvier 2022	Parties touchées Autres parties concernées ; -individus ou groupes défavorisés ou vulnérables ;	-Equipe de préparation du Projet ; -Ministères et institutions concernés ; -Consultants
	- Elaboration des instruments de sauvegardes : -Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) - Cadre de la Politique de Réinstallation (CPR)	Entretiens, Focus group, Ateliers de validation	-Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet ; - Janvier 2022	- Parties touchées - Autres parties concernées Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	-Equipe de préparation du Projet ; -Ministères et institutions concernés ; -Consultants
	- Conception globale du Projet ; -Description des activités du Projet ; -Description des points d'entrée pour la communication ; -Détails sur le mécanisme de gestion des plaintes ; -Calendrier de mise en œuvre du Projet	Consultation des parties prenantes : -Ateliers ; -Réunions publiques ; -Entretiens ; -Focus group, etc.	-Tout le long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet	-Parties touchées - Autres parties concernées ; -Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	-Equipe de préparation du Projet ; -Ministères et institutions concernés

Activité	Sujet de consultation	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase de mise en œuvre du projet					
Mise en œuvre des activités du Projet ; Mise en œuvre du PEES, PMPP, PGMO et des mesures préconisées dans le CGES et le MGP	Les risques et les impacts environnementaux et sociaux y compris les risques d'EAS/ VBG potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables ; Le MGP ; Mesures consignées dans les documents d'engagement et de sauvegarde Mise en œuvre des mesures des PGES, mise en place et fonctionnement des comités locaux, suivi d'exécution, gestion des plaintes et doléances	Discussions, entretiens, interviews, enquêtes, etc.	-Tout le long de la mise en œuvre du Projet ; - Durant les activités d'investissements physiques et matériels	-Parties touchées - Autres parties concernées ; - Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	-Unité de gestion du projet (UGP) ; -Spécialistes en sauvegardes

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022.

Tableau 8 : Stratégie d'information des parties prenantes suivant le cycle du Projet

Activité	Sujet d'information	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase de préparation du projet					
Elaboration d'un plan de communication du Projet	Identification des axes d'intervention en matière de communication du Projet, les cibles, les approches, les messages, les outils et canaux de communication à utiliser	Enquêtes, entretiens, interview, discussions de group, réunions, etc. -Atelier de validation	-Au niveau central, régional, communal et villageois -Au démarrage du projet	Parties touchées Autres parties concernées ; Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	- Equipe de préparation du Projet ; -Consultants
Lancement des concertations	Informations préliminaires sur le projet	Atelier d'échanges avec les parties prenantes	-A Ouagadougou -Novembre 2022	- Parties touchées - Autres parties concernées ; -Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	-Equipe de préparation du Projet ; -Ministères et institutions concernés

Activité	Sujet d'information	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Appui opérationnel des autres parties concernées	-Planifier les activités ; -Signer les conventions	-Concertations -Réunions de travail	Tout au long de la mise en œuvre du projet	-Parties touchées Autres parties concernées ; - Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	-Equipe de préparation du Projet -Ministères et institutions concernés
Phase de mise en œuvre du projet					
Mise en œuvre des activités du Projet ; Mise en œuvre du PEES, PMPP, PGMO et des mesures préconisées dans le CGES et le MGP	-Elaboration des TDR des activités de recrutement des prestataires ; -Mise en œuvre des activités du Projet ; -Réalisation des activités du Projet	-Concertations/informations avec les acteurs locaux dans les zones d'intervention ; -Visites terrain	- Tout au long de la mise en œuvre du projet	Parties touchées Autres parties concernées ; - Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	Unité de gestion du projet (UGP) Consultants
	Les risques et les impacts environnementaux et sociaux y compris les risques d'EAS/ VBG potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre et des personnes vulnérables ; Le MGP ; Mesures consignées dans les documents d'engagement et de sauvegarde Mise en œuvre des mesures des PGES, mise en place et fonctionnement des comités locaux, suivi d'exécution, gestion des plaintes et doléances	Ateliers de diffusion des documents ; Réunions, discussions de groupes Validation nationale et publication des rapports	-Tout le long de la mise en œuvre du Projet ; -Avant les activités d'investissements matériels	-Parties touchées - Autres parties concernées ; - Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	-Unité de gestion du projet (UGP) -Spécialiste en sauvegardes environnementale, -Spécialistes en passation de marchés, -Spécialistes en suivi-évaluation ; Consultants ANEVE Banque mondiale
Suivi évaluation du projet					

Activité	Sujet d'information	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Suivi de l'exécution des instruments de sauvegardes (CGES, PMPP, PEES, PGMO, PGS, PGES, EIES, NIES, MGP, Plan VBG EASHS)	Elaboration des rapports de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales contenues dans les instruments de sauvegardes	Consultation des parties prenantes (Interviews et entretiens, réunions formelles). Utilisation de GEMS (Kobotoolbox et ODK Collect)	-Tout au long du cycle du Projet ; -Salle de réunion de l'unité de gestion du projet (UGP) ; -Dans les différentes régions ou communes d'implantation des sous-projets sur les différents sites	Parties touchées Autres parties concernées ; Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	Chargé de suivi-évaluation, -Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale, -Coordonnateur (trice) -ANEVE (suivi externe).
Suivi de l'exécution des instruments de sauvegardes (CGES, PMPP, PEES, PGMO, PGS, PGES, EIES, NIES, MGP, Plan VBG EASHS)	Elaborer les rapports de suivi de la mise en œuvre	- Capitalisation et vulgarisation des rapports de suivi-évaluation et de mise en œuvre des instruments de sauvegardes aux parties prenantes - Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité ; Information des parties prenantes (Interviews et entretiens, réunions formelles)	Tout au long du cycle du Projet Salle de réunion Unité de gestion du projet (UGP) Sur les différents sites	Parties touchées Autres parties concernées ; Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	-Chargé de suivi-évaluation, -Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet ; -Coordonnateur (trice)
Suivi de l'ensemble des conventions établies avec les partenaires de mise en œuvre	Elaborer les rapports de suivi de la mise en œuvre	Capitalisation et vulgarisation des rapports de suivi-évaluation et de mise en œuvre des instruments de sauvegardes aux parties prenantes Visite de terrain dans les meilleures conditions de sécurité ; Consultation des parties prenantes (Interviews et entretiens, réunions formelles)	Tout au long du cycle du Projet Salle de réunion Unité de gestion du projet (UGP) Sur les différents sites	Parties touchées Autres parties concernées ; Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	-Chargé de suivi-évaluation, -Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet ; -Coordonnateur (trice)
Evaluation de mise en œuvre du PMPP	Elaboration de rapport d'évaluation	-Visite de terrain, -Enquêtes auprès des bénéficiaires -Utilisation de GEMS (Kobotoolbox et ODK Collect)	Mi-parcours et à la clôture du Projet	- Parties touchées - Autres parties concernées ; - Individus et groupes défavorisés ou vulnérables	Unité de gestion du projet (UGP) ; Banque mondiale ; Consultants.

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022.

V.3. Stratégie proposée pour les consultations et la participation des parties prenantes

Des outils de collecte de données (guides d'entretien individuels et de groupes, etc.) seront élaborés en tenant compte des différentes parties prenantes. Ces méthodes peuvent varier en fonction du public visé, par exemple :

- entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés ;
- enquêtes, sondages et questionnaires ;
- réunions publiques, ateliers ou groupes de discussion sur des sujets précis ;
- méthodes participatives ;
- autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Des entretiens individuels seront organisés avec les acteurs étatiques centraux, les acteurs étatiques déconcentrés, les collectivités locales et les acteurs du secteur privé. Ces entretiens seront réalisés dans le respect strict des mesures préventives contre le COVID-19 notamment les dispositions nationales, les directives de l'OMS et les orientations de la note de la Banque mondiale sur les consultations publiques en situation de contraintes (20 mars 2020).

En ce qui concerne les populations bénéficiaires au niveau local (des autorités coutumières, des associations féminines, des jeunes et des autres groupes vulnérables), des focus groupes auront lieu sur les enjeux du Projet.

A l'issue des consultations, des séances de restitution des résultats des consultations seront organisées au niveau national, régional et/ou communal.

Pour les aspects liés aux VBG (EAS/HS), des focus groupes seront réalisés avec les groupes de femmes, les prestataires de services VBG EAS HS des localités concernées etc.

Dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes, les outils de communication et de sensibilisation sous les formats et modes suivants seront utilisés. Toutes les stratégies occasionnant des regroupements et rencontres physiques seront menées dans le respect strict des mesures barrières contre le COVID-19 applicables au niveau national ainsi que des directives de l'OMS et de la note de la Banque mondiale (20 mars 2020).

❖ Les Assemblées avec les communautés

Il s'agit en général de consultations publiques formelles, présidées par l'autorité locale, sanctionnées par un compte rendu dûment rédigé. L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles, pour partager des informations générales sur une activité, lorsque cela ne nécessite pas toujours la prise de parole de tout le monde. Dans ces cas, elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités. Elles sont aussi considérées comme un effort de transparence et de partage de l'information et offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes.

❖ Les Focus Groups

La méthode des focus groups est une méthode qualitative de recueil des données. C'est une méthode très utile à organiser avec les différentes parties prenantes pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. Ces rencontres ciblent en général les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple l'assistance aux groupes vulnérables, ou l'emploi des femmes, etc.). Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc. Il est également recommandé que les discussions de groupe se tiennent dans un endroit sûr et soient animées par une personne du même sexe (ex : une femme animatrice pour un groupe de femmes) afin d'encourager des discussions libres et ouvertes.

Cette technique d'entretien repose donc sur la dynamique de groupe, elle permet d'explorer et de stimuler différents points de vue par la discussion. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; la discussion est centrée sur la question à discuter ; et conclure avec des propositions concrètes faites et les perspectives pour les prochaines étapes s'il y a lieu.

❖ Les Entretiens individuels

Les entretiens individuels, plus que tout autre dispositif, permet de saisir, au travers de l'interaction entre le projet et les différentes parties prenantes, le point de vue des individus, leurs compréhensions d'une expérience particulière, leur vision du projet, en vue de les rendre explicites, de les comprendre en profondeur ou encore d'en apprendre davantage. Comme la parole est donnée à l'individu, l'entretien s'avère un instrument privilégié pour mettre au jour les informations sur le projet.

C'est une approche qui cible en particulier les autorités locales, les élus locaux, les chefs coutumiers, les leaders d'opinion, etc. il est un excellent moyen d'implication des acteurs.

Il est important d'établir des ententes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

Il convient de noter que cette méthode (ou toute autre méthode décrite ci-dessus) ne doit jamais être utilisée pour identifier ou interroger les survivants de la VBG/EAS/HS.

❖ Les ateliers

La tenue des ateliers nationaux, régionaux, provinciaux/communaux rassemblant diverses parties prenantes est un outil permettant de partager des informations sur le projet, établir un consensus et favoriser l'engagement des différents acteurs concernés.

Ces ateliers peuvent être des voies où les parties prenantes concernées aux niveaux local et national soient impliquées.

Phase du projet	Sujet de la consultation/Message	Méthodologie employée	Parties prenantes visées	Entités responsables

V.4. Stratégie proposée pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés seront organisées sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes de mobilité réduite et les autres personnes vulnérables (PDI, handicapés, veuves, etc.).

Pour garantir la prise en compte effective des points de vue des personnes et groupes vulnérables ou défavorisés, les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour contourner les obstacles pouvant nuire à leur participation :

- rencontres par catégories au sein des personnes et groupes vulnérables, en tenant compte, entre autres, du sexe, âge, état et nature des handicaps et niveau de pauvreté ;
- choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- tenue de réunions ciblées et de taille modeste durant lesquelles les parties prenantes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations ;
- solliciter, en cas de parties prenantes ayant des troubles de l'audition et de la parole, l'appui d'un spécialiste en langage des signes, pour faciliter le transfert des messages à communiquer ;
- mise en place des groupes spécifiques de femmes pour leur permettre de libérer la parole féminine, de défendre leurs points de vue et leurs besoins ;
- Prise en charges financières des participants qui devront se déplacer (transport, hébergement, restauration)
- implication des leaders de la communauté, les organisations de la société civile et les ONG intervenant dans les différentes zones du projet pour faciliter l'identification et la prise en compte des groupes vulnérables.
- choisir l'heure et le jour des rencontres en concertation avec les parties prenantes.

V.5. Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, les Spécialistes en sauvegarde environnementale et développement social de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) seront chargés d'examiner régulièrement et de prendre en compte les commentaires provenant des parties prenantes pendant toute la durée de mise en œuvre du projet

Un registre sera ouvert à cet effet. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes seront compilées dans un formulaire de feedback qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par email et courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web du projet.

Pour les groupes spécifiques comme les agriculteurs et éleveurs sans niveau d'instruction et qui ne peuvent utiliser certains outils de communication (téléphone, email, ordinateurs, réseaux sociaux, etc.), un mécanisme de communication orale avec des points focaux sera mis en place.

Les feedbacks seront compilés par le personnel dédié de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et seront partagés avec le Coordonnateur pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire sur le plan intellectuel et culturel. Cette réponse pourra inclure :

- Un résumé de la compréhension du commentaire soumis ;
- Les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ;
- La solution retenue ;
- La procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

Les commentaires (écrits et oraux) seront recueillis dans un registre ouvert à cet effet aux niveaux communal, régional et central et feront l'objet d'examen et de retour par courrier officiel aux personnes concernées dans un délai maximum de trois (03) semaines.

V.6. Phases ultérieures de mise en œuvre du Projet

Les parties prenantes seront tenues au courant de l'évolution de la mise en œuvre du projet, par voie de rapports trimestriels/semestriels/ annuels sur la performance environnementale et sociale, ainsi que sur la mise en œuvre du PMPP et du mécanisme de gestion des plaintes. Des OSC représentant les groupes de parties prenantes, médias locaux, leaders communautaires serviront de relais d'informations dans toutes les régions d'intervention du Projet.

La surveillance et le suivi de la mise œuvre du présent PMPP et du MGP se fera périodiquement à travers des rapports trimestriels et annuels.

Des rencontres annuelles seront organisées à l'intention des parties prenantes pour les informer de la progression des activités, discuter des problèmes rencontrés, proposer des solutions et réadapter les stratégies de conduite des activités en conséquence. Le bilan de la gestion des plaintes sera également communiqué aux acteurs.

VI. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes

VI.1. Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la mise en œuvre du PMPP sont essentiellement relatives aux ressources humaines, financières et matérielles. Elles seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du PMPP (Divulgence du PMPP, Renforcement des capacités, Développement de supports de communication, Mise en œuvre de la communication, Gestion des griefs, Gestion des feedbacks, Suivi-évaluation du PMPP, Staffing dans la mobilisation des parties prenantes).

L'identité des personnes responsables de la mise en œuvre du PMPP et leurs contacts seront précisés ultérieurement une fois que l'équipe de projet sera mise en place.

VI.2. Personnes chargées de la mise en œuvre du PMPP

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des activités du Projet, les principaux responsables de la mise en œuvre du PMPP sont les spécialistes en sauvegardes environnementales et développement social de l'unité de gestion du projet (UGP). Cette équipe devra bénéficier de l'accompagnement de l'unité de gestion du projet (UGP), des spécialistes en communication, des spécialistes en suivi-évaluation et des spécialistes en gestion financière. Quant au coordonnateur/ à la coordonnatrice, il/elle en garantit l'exécution. Les responsabilités de ces personnes sont consignées dans le tableau 9 ci-dessous.

L'équipe du projet sera appuyée par les structures locales mises en place dans les zones d'intervention du Projet (antennes régionales), les ONG et OSC locales et les consultants avec lesquels le projet pourrait contractualiser pour assurer l'information et la sensibilisation des populations.

Le mode de transmission sera écrit et se réalisera à travers les registres et autres fiches convenues par tous. La fréquence de transmission retenue sera consensuelle : elle pourra être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

Tableau 9 : Equipe de gestion du PMPP

Désignation	Responsabilités	Contacts
Coordonnateur	-Coordonner et superviser la mise en œuvre du PMPP ; -Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, mail et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du Projet).	A déterminer ultérieurement
Spécialiste en sauvegarde environnementale et	-Mettre en œuvre le PMPP et le MGP, sous la supervision du Coordonnateur (trice)	A déterminer ultérieurement

Désignation	Responsabilités	Contacts
Spécialiste en développement social	-Faire le suivi de la mise en œuvre du PMPP incluant le MGP et renseigner les indicateurs de performance	
Spécialiste en passation des marchés	-Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes ; -Elaborer les contrats avec les différents prestataires.	A déterminer ultérieurement
Spécialiste en communication	Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP	A déterminer ultérieurement
Spécialiste en suivi évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et des registres des engagements au niveau régional/communal ; Superviser la collecte des données sur le PMPP et le MGP et documenter les indicateurs clés de ces instruments Assurer le suivi et l'évaluation du PMPP. 	A déterminer ultérieurement
OSC, ONG locales	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la sensibilisation des parties prenantes Porter Assistance aux groupes vulnérables et aux personnes affectées dans la formalisation des plaintes ; Participer à la mise en œuvre du plan de communication Contribuer à la mobilisation sociale des communautés 	A déterminer ultérieurement

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022

VI.3. Budget

Les coûts estimés de la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes sont de Deux cent quatre-vingt-douze millions (**292 000 000**) de francs CFA et font partie du coût global du Projet. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre grandement de l'importance des sous-projets à mettre en œuvre au niveau de chaque composante du Projet. Ainsi, à ce stade, le budget fourni ci-dessous doit être perçu à titre purement indicatif. L'estimation du budget sera complétée une fois que l'ensemble des sous-projets aura été validé.

Tableau 9 : Coût estimatif de mise en œuvre des rubriques du PMPP

Rubrique	Activité	Quantité	Coût unitaire	Coût estimatif (F CFA)
Divulgence du PMPP	Ateliers régionaux de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	4	10 000 000	40 000 000
Renforcement des capacités	Formations au profit des autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales en améliorant leurs	3	10 000 000	30 000 000

Rubrique	Activité	Quantité	Coût unitaire	Coût estimatif (F CFA)
	capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes			
	Formation des organisations de la société civile pour leur participation dans les activités d'engagement	3	5 000 000	15 000 000
Mise en place de base de données sur les groupes vulnérables	Elaboration de la cartographie des groupes vulnérables et constitution de base de données	1	20 000 000	20 000 000
	Ateliers régionaux de restitution/validation de la cartographie (25 participants par région)	4	3 750 000	15 000 000
Elaboration et mise en œuvre du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	-	-	PM (intégré dans le coût du Projet)
	Conception des supports de communication	1	Forfait	15 000 000
	Tenue de séances de communication (radios, télévisions et presses écrites)	1	Forfait	50 000 000
	Tenue de séances de communication avec le collectivités territoriales (régions) abritant des sous projets y compris les représentants des communautés riveraines	13	4 000 000	52 000 000
	Tenue de séances de communication avec les acteurs gouvernementaux	15	2 000 000	30 000 000
Accessibilité	Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, pages Facebook, WhatsApp)	1	Forfait	5 000 000
Gestion des plaintes	Conception des outils spécifiques sur le MGP	-	-	PM
	Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	1	Forfait	10 000 000

Rubrique	Activité	Quantité	Coût unitaire	Coût estimatif (F CFA)
Suivi - évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP	-	-	PM
	Mise à jour du PMPP	-	-	PM : intégré dans le coût de fonctionnement du Projet
	Evaluation externe (audit) de la performance du PMPP	1	10 000 000	10 000 000
Mise en œuvre des aspects environnementaux et sociaux	Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales contenues dans le CGES, PEES Suivi et surveillance environnemental et social des activités du Projet	-	-	PM (intégré dans le coût du Projet.
Coût total				292 000 000

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022

VII. Mécanisme de gestion des plaintes

Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) permet d'orienter la mise en œuvre du processus de gestion des plaintes allant des activités préparatoires à la clôture, le rapportage et la capitalisation des résultats. Il revêt un caractère dynamique. Il fera l'objet de mise à jour et de diffusion avant la mise en vigueur du projet.

Le MGP est un dispositif portant sur l'enregistrement et la gestion d'éventuelles plaintes et l'information des PAP sur la procédure de recours pour la satisfaction des droits de réparation. Ainsi, le projet privilégiera d'abord, le recours à un mécanisme de règlement des litiges à l'amiable au niveau local en ayant recours à l'écoute, la concertation et la médiation éventuelle par des tiers. Les incidents d'EAS / HS signalés par le biais du MGP sont l'exception ; ces cas doivent être référés immédiatement aux services de VBG et transférés directement au niveau national auprès du projet pour appliquer les démarches administratives plutôt que de trouver une résolution au niveau communautaire. Les plaintes de cette nature seront toujours adressées à la justice sauf si la survivante opte pour une autre démarche.

Le mécanisme de gestion des plaintes est placé sous la responsabilité du Coordonnateur/de la Coordonnatrice du projet, appuyé (e) par les équipes techniques, notamment l'équipe en charge des sauvegardes environnementale et sociale et des questions de genre.

VII.1. Champs d'application et exclusion

Au titre de ce point, le MGP concerne l'ensemble des composantes d'activités du Projet y compris les activités de la phase préparatoire. Ainsi, le mécanisme couvre toutes formes de griefs et plaintes liées au Projet à l'exception des plaintes liées à la gestion de la main d'œuvre et aux conditions de travail qui seront traitées dans la procédure de gestion de la main d'œuvre.

Les plaintes peuvent être directement ou indirectement liées au Projet. Elles peuvent toucher soit les activités du Projet proprement dites, soit les différents acteurs de mise en œuvre du Projet, incluant les contractuels ou prestataires engagés dans le cadre du Projet et exécutant des activités du Projet.

VII.2. Objectifs de la gestion des plaintes

La présente section a pour objet de présenter le mécanisme de gestion des plaintes liées à la mise en œuvre des activités du projet. Ce mécanisme doit être transparent et accessible tout le long du Projet et pour l'ensemble des parties prenantes.

Le mécanisme a pour principaux objectifs de : (i) mettre en place un système permettant aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations ou de leurs suggestions concernant les actions du Projet ; (ii) mettre à disposition un moyen et un outil afin d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, et si besoin à prendre en charge des actions/activités ayant fait l'objet de griefs.

De manière spécifique, la mise en place du MGP permettra de :

- donner l'opportunité aux parties prenantes de faire part de leurs préoccupations concernant les actions du Projet ;
- renforcer la capacité des parties prenantes du Projet à défendre leurs droits, à traiter et résoudre les conflits éventuels à différents niveaux ;

- donner des réponses aux plaignants ;
- évaluer l'efficacité des processus d'organisation interne et assurer une amélioration continue;
- établir et maintenir un cadre de dialogue et de médiation entre les parties prenantes ;
- réduire les erreurs d'inclusions et d'exclusions ;
- accroître le niveau de participation citoyenne dans l'interpellation ;
- accompagner, soutenir et orienter les survivants/survivantes de VBG, EAS/HS, VCE vers les services spécialisés de prise en charge de ces cas ;
- prévenir et traiter les problèmes ou conflits avant qu'ils ne deviennent importants et rectifier les malentendus qui peuvent déboucher sur des rumeurs néfastes pour l'image du Projet ;
- faire au personnel des suggestions et commentaires pratiques ;
- permettre au personnel d'être plus responsable, transparent et réceptif à l'égard des bénéficiaires et autres parties concernées ;
- améliorer les résultats environnementaux et sociaux pour les communautés locales et les autres parties concernées par le projet;
- améliorer les capacités de l'unité de gestion du projet (UGP) à gérer les risques liés aux normes environnementales et sociales, afin d'éviter, d'atténuer ou de compenser les impacts environnementaux et sociaux ;
- s'assurer que le projet répond aux préoccupations des parties prenantes (en particulier les groupes vulnérables) concernant les risques et les impacts environnementaux et sociaux ;
- établir un système de réception, d'enregistrement et de traitement des plaintes et préoccupations qui respecte le principe d'anonymat et de confidentialité, en temps opportun en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables ;
- favoriser le règlement social et à l'amiable des plaintes et éviter le mieux que l'on peut à faire recours à la justice ;
- montrer les voies de recours d'appel au plaignant en cas d'insatisfaction du traitement de sa plainte ;
- minimiser la mauvaise publicité, éviter / minimiser les retards dans l'exécution des travaux;
- donner des éclaircissements suite à des demandes d'information.

VII.3. Mode d'informations

Le Plan de communication, qui sera élaboré dans le cadre du Projet, permettra aussi de faire connaître aux bénéficiaires et autres parties concernées l'existence du mécanisme, les moyens de recours disponibles, et la manière dont se présentent et sont résolues les plaintes y compris les plaintes liées aux VBG, VCE, EAS/HS. Pour les plaintes liées aux VBG, le mécanisme d'appel, la confidentialité et l'anonymat seront requis.

Il comprendra par groupe cible : (i) les messages à véhiculer ou actions à entreprendre ; (ii) les supports de communication physique et électronique à utiliser ; (iii) la fréquence ou le nombre de diffusion ; (iv) le dispositif pour les plaintes liées au VBG, (v) le mécanisme d'appel, (vi) les dispositions pour le respect de la confidentialité et de l'anonymat et (vii) les indicateurs pour le contrôle et le suivi de la diffusion de l'information.

Les moyens de recours au MGP seront communiqués par voie d'affichage (dans les langues locales couramment parlées dans les zones d'intervention du projet et en français), à la radio (en

langue locale pour les non-lettrés), par des entretiens (dans une langue couramment parlée par les populations), dans tous les sites, partenaires et lieux stratégiques du Projet (bureau de l'unité de gestion du projet (UGP), bureaux des Ministères concernés, etc.).

VII.4. La caractérisation des plaintes

Il s'agit dans cette section de décrire la nature des plaintes, les types de plaintes et la procédure d'enregistrement et de traitement des plaintes.

VII.4.1. Nature des plaintes

Les plaintes pourront être catégorisées en deux (02) groupes : plaintes non sensibles et plaintes sensibles.

- **Les plaintes non sensibles** concernent le processus de mise en œuvre : elles peuvent concerner les choix, méthodes, résultats obtenus etc.
- **Les plaintes sensibles** portent habituellement sur des fautes personnelles telles que la corruption, la discrimination, les violences basées sur le Genre (VGB), notamment l'exploitation et abus sexuels et le harcèlement sexuel.

NB : Le Projet garantira aux usagers que les plaintes sensibles seront traitées de façon confidentielle, de manière à éviter éventuellement toutes représailles ou toute atteinte gratuite à la dignité des individus.

VII.4.2. Types de plaintes

En général, dans tout processus de réinstallation, des difficultés de différents ordres apparaissent sous forme de plaintes. Ces plaintes sont de deux (02) ordres : les plaintes liées au déroulement du processus et celles liées au droit de propriété.

Plusieurs types de conflits peuvent surgir en cas de réinstallation justifiant l'existence d'un mécanisme pour traiter les plaintes. Les problèmes qui peuvent apparaître sont les suivants : (i) erreurs dans l'identification des PAP et l'évaluation des biens ; (ii) désaccord sur des limites de parcelles ; (iii) conflit sur la propriété d'un bien ; (iv) désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ; (v) successions, divorces, et autres problèmes familiaux, ayant pour résultat des conflits entre héritiers ou membres d'une même famille, sur la propriété, ou sur les parts, d'un bien donné ; (vi) désaccord sur les mesures de réinstallation ; (ix) conflit sur la propriété d'une activité artisanale/commerciale (propriétaire du fonds et exploitant différents, donc conflits sur le partage de l'indemnisation), (x) l'EAS/HS etc.

D'autres types de plaintes peuvent apparaître dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Il s'agit des :

- incidents liés aux travaux (pollutions des eaux, poussières & fumées, accidents, nuisances sonores, etc.) ;
- problèmes liés à la sélection des prestataires ;
- doléances soumissionnées par les populations riveraines et non résolues ;
- requêtes ou demandes de clarification sur les sous-projets ;
- cas de dénonciations faites par des tiers.

VII.5. Procédure d'enregistrement et gestion des plaintes

- **Premier niveau de règlement des plaintes : Niveau village ou secteur (comités villageois de gestion des plaintes)**

Toutes les plaintes et réclamations seront enregistrées au niveau du comité local installé dans les villages et les secteurs. Les parties prenantes incluant les PAP doivent être informées et sensibilisées par les canaux d'informations habituels de l'existence d'un mécanisme de gestion des conflits au niveau du village ou du secteur. Le mécanisme de gestion des plaintes élaboré dans le cadre du projet sera appliqué pour gérer les éventuels conflits dans le cadre du présent projet. Il inclut un processus et des procédures pour que les plaintes puissent être formulées de manière anonyme, avec des mesures spécifiques pour s'assurer qu'il est accessible aux plaintes sensibles tels que les plaintes liées aux incidents d'EAS /HS. De plus, le mécanisme de gestion des plaintes définira clairement le processus d'enregistrement des plaintes soit par enregistrement dans le registre, par écrit, par SMS, par appel téléphonique, courrier, e-mail, site internet, face à face en personne etc. en donnant aux parties prenantes plusieurs alternatives pour soumettre leurs plaintes.

Il faut noter que l'enregistrement des plaintes EAS / HS ne peut pas être effectué dans les mêmes registres que les plaintes ordinaires. Le projet doit établir plusieurs points d'entrée au niveau local pour recevoir les plaintes EAS / HS. Il peut s'agir de femmes de confiance ou de prestataires de services qui ont été reconnus sûrs et accessibles lors de consultations spécifiques avec des femmes et des filles. Leur rôle consiste uniquement à orienter les survivants du EAS / HS vers les services locaux de lutte contre la VBG, et non la gestion de ces plaintes - cela devrait être fait au niveau national / régional.

Le comité local villageois ou du secteur pour la gestion de la plainte sera composé de deux (02) représentants de PAP, le président du CVD, une autorité coutumière, de personnes ressources au besoin. Ce comité sera chargé d'analyser les réclamations à la base, les traiter dans un délai de 05 jours et transmettre les cas non résolus au niveau communal. Toutes les plaintes enregistrées et traitées feront l'objet de PV de conciliation signé des parties et transmis à la commission communale et au Projet pour archivage.

Concernant les plaintes EAS / HS, le rôle des membres du comité se limitera à recevoir la plainte et à la renvoyer au prestataire de services local (ex. ONG) qui offrirait des services. Si les survivants souhaitent utiliser la procédure administrative de gestion des plaintes, transférer la plainte au comité au niveau de l'UGP (quatrième niveau), qui gérerait la plainte (vérifier le lien avec le projet, proposer des sanctions, etc.).

- **Deuxième niveau de gestion des plaintes : Niveau commune/département (Comité Communal de Gestion des Plaintes)**

Au niveau communal, un comité de mise en œuvre de la réinstallation sera installé par arrêté du Président de délégation spéciale (PDS). Ce comité mettra en place une commission de recours et de règlement des plaintes et réclamations, chargée de l'enregistrement des plaintes venant directement des PAP et / ou des plaintes non résolues transmises des comités locaux des villages ou des secteurs et d'analyser et de statuer sur toutes les plaintes concernant le processus de réinstallation dans un délai de 07 jours.

Le comité au niveau commune/département comprendra : (i) le préfet ou son représentant du département concerné, (ii) le président du CVD du ou des village (s) concerné, (iii) le chef du ou des

village (s) concerné (s), (iv) la représentante des organisations féminines, (v) le représentant des agences d'exécution.

Les PV de conciliation seront établis pour toutes les plaintes et réclamations recueillies. Une copie des PV de conciliation sur chaque plainte traitée et signés par les parties, sera archivée au niveau communal et les originaux des PV en même temps que les rapports des sessions de la commission au niveau de la coordination du Projet.

○ **Troisième niveau de gestion des plaintes : le niveau régional**

Après le comité communal, le troisième niveau de gestion des plaintes concerne les agents Régionaux de Maintenance (ARM) au niveau régional. A ce niveau, la plainte sera gérée dans un délai de sept (07) jours avec l'arbitrage des ARM qui sont :

- le Gouverneur de la région ;
- le premier responsable qui l'ARM ;
- un (01) agent de l'action sociale ;
- un (01) agent de la Direction régionale de l'environnement ;
- deux (02) agent des Forces de Défense et de sécurité (FDS) ;
- un (01) agent de la Direction régionale chargée de l'agriculture ;
- deux (02) représentants des OSC/ONG/Associations locales.

Quatrième niveau de gestion des plaintes

L'UGP peut également être saisie directement pour des cas de plaintes de la part de tiers. Dans son rôle de coordination de l'ensemble du projet, l'UGP devra exécuter les tâches suivantes :

- assurer que le mécanisme de gestion des plaintes est fonctionnel ;
- suivre et documenter les plaintes (rapports trimestriels) et procéder à l'archivage physique et électronique des plaintes ;
- procéder en cas de besoin à la saisine des tribunaux et suivre les décisions de justice ainsi que leur exécution.

Au niveau interne (UGP), l'équipe en charge du MGP comprend :

- le coordonnateur (trice) du projet (responsable de l'équipe) ;
- les spécialistes sauvegardes environnementales et sociales, le spécialiste VBG, EAS/HS ;
- le spécialiste en communication ;
- le responsable en suivi évaluation.

Le MGP dans le cadre du Projet est extra-judiciaire de règlement des litiges à l'amiable à tous les échelons. Cela signifie que dans le principe, le niveau « Tribunaux compétents » n'est pas applicable dans le cas du Projet. Toutefois, conformément aux principes du droit constitutionnel des citoyens à recourir aux juridictionnels en cas de besoin, les tribunaux compétents pourront être saisis par le plaignant en vue de la satisfaction de leurs plaintes. Dans ce cas, au niveau juridictionnel, seul le juge peut fixer un délai.

VII.6. Plaintes sensibles

Les plaintes sensibles sont constituées des allégations de violences relatives aux EAS/HS et des Violences Contre les Enfants (VCE). Les violences comprennent plusieurs formes de violences :

- la violence physique ;
- la violence verbale (y compris le discours de haine) ;
- la violence psychologique ;

- la violence sexuelle ;
- la violence socioéconomique ;
- la violence domestique et la violence dans les relations intimes.

La nature spécifique de l'exploitation et des abus sexuels et du harcèlement sexuel (EAS/HS) nécessite des mesures adaptées pour le signalement et le traitement sûr et éthique de ces allégations par le biais de mécanismes de plaintes. Le mandat d'un mécanisme des plaintes pour les incidents d'EAS / HS est de : (i) permettre des liens entre la victime et les prestataires de services de VBG, (ii) permettre un lien avec le système juridique national (seulement avec le consentement éclairé de la concernée), (iii) permettre à une équipe dédiée de déterminer la probabilité qu'une allégation soit liée au projet.

Il faut avoir les éléments spécifiques qui rendent le Mécanisme de Gestion des Plaintes sensible à la gestion des plaintes liées à l'EAS / HS, par exemple :

- Les voies d'entrée multiples et sûres, développées sur la base de consultations avec les communautés affectées (en particulier avec les femmes et les filles) ;
- Un protocole de responsabilité et de réponse sera développé dans le cadre du plan d'action SEA/HS, qui sera appliqué à ce MGP ;
- La confidentialité et le respect du consentement de la plaignante seront particulièrement garantis pour les plaintes liées à l'EAS / HS en raison de leur nature sensible et des représailles potentielles infligées à la plaignante/survivante par l'agresseur ainsi que sa famille ou sa communauté. Par exemple, le MGP inclura l'option de soumettre une plainte anonyme et il y aura un registre séparé pour les plaintes EAS/HS afin de garantir la confidentialité.
- Pour les cas d'EAS / HS signalés, le MGP doit préciser qui recevra / gèrera le cas. Il doit s'agir d'une personne/structure qui possède une expertise sur les services de VBG et / ou qui a été formée sur l'approche centrée sur les survivants et les premiers secours psychologiques.
- Il est important que des services de VBG (médicaux, psychosociaux et juridiques) soient disponibles dans toutes les zones du projet dans le cas où un incident d'EAS/HS serait signalé, par le biais d'une cartographie des services de VBG ou, dans le cas où les services ne sont pas disponibles, le recrutement par le projet d'un fournisseur des services qualifiés et spécialisés sur les questions de VBG. Toutes les plaintes reçues liées à l'EAS / HS seront immédiatement référées aux services VBG.
- Il est important que tous les membres des comités de gestion des plaintes soient formés sur (au moins) comment orienter un survivant de VBG vers le point focal formé approprié au sein du MGP, sur comment orienter aux services de VBG, et sur le protocole de sécurité et d'éthique dans le traitement des informations sur les cas d'EAS / HS.
- Le rôle des membres du comité au niveau local se limitera à recevoir la plainte, à la renvoyer au prestataire de services VBG local et, avec le consentement du plaignant, transférer la plainte au comité au niveau national, qui gèrerait la plainte (vérifier le lien avec le projet, proposer des sanctions, etc.).
- Toutes les plaintes EAS/HS seront notifiées et transférées à l'UGP qui en informera immédiatement l'équipe de la Banque mondiale et produira un rapport en réunissant toutes

les informations complémentaires. Des dispositions seront prises au niveau de l'UGP pour associer toutes les personnes et structures compétentes à la résolution de ces plaintes.

- Les procédures opérationnelles standard du MGP doivent être développées avec l'expertise du spécialiste en genre/VBG du projet afin d'incorporer ces éléments de manière concrète.

Le tableau 10 ci-dessous, donne des détails sur la composition, les rôles des organes du MGP et les autres acteurs impliqués.

Tableau 10 : Composition, rôles des organes du MGP et les autres acteurs impliqués

Organes	Composition et nombre	Rôle
1. Comité villageois	Deux (02) représentants de PAP dont l'un de sexe féminin, le président du CVD, une autorité coutumière, des personnes ressources au besoin.	<p>Plaintes ordinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recevoir, enregistrer et accusé réception des plaintes et/ou réclamations ; - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - établir les PV ou rapports de session ; - transférer les plaintes non résolues au niveau communal. <p>Plaintes EAS/HS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orienter le plaignant aux services de VBG (médicaux, psychosociaux et juridiques) selon les besoins/souhaits du plaignant ; - transférer la plainte au comité au niveau de l'UGP pour sa gestion, si le plaignant l'accepte et souhaite de suivre la procédure administrative de gestion des plaintes - veiller au respect de la confidentialité et le consentement du plaignant
2. Comité départemental/communal	(Maximum 07 membres) Le préfet ou son représentant du département concerné, le président du CVD du ou des village (s) concerné, le chef du ou des village (s) concerné (s), la représentante des organisations féminines, le représentant des agences d'exécution.	<p>Plaintes ordinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recevoir, enregistrer et accusé réception des plaintes et/ou réclamations ; - informer l'UGP et le niveau national de l'état des lieux des plaintes reçues, enregistrées et traitées, - informer le représentant du point focal des agences d'exécution au niveau provincial ; - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec l'agence concernée de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - évaluer la nature et le coût des dommages constatés ou faisant l'objet de plaintes si nécessaire ; - établir les PV ou rapports de session ;

Organes	Composition et nombre	Rôle
		<ul style="list-style-type: none"> - transférer les plaintes non résolues au niveau national ; <p>Plaintes EAS/HS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orienter le plaignant aux services de VBG (médicaux, psychosociaux et juridiques) selon les besoins/souhaits du plaignant ; - transférer la plainte au comité au niveau de l'UGP pour sa gestion, si le plaignant l'accepte et souhaite de suivre la procédure administrative de gestion des plaintes - veiller au respect de la confidentialité et le consentement du plaignant
<p>3. Les agences Régionales de Maintenance (ARM)</p>	<p>(05 Membres)</p> <p>Le responsable de l'ARM, deux (02) agents de l'action sociale, un (01) agent de la Direction régionale de l'environnement, deux (2) représentants des ONG/OSC associations locales.</p>	<p>Plaintes ordinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de l'opérationnalisation du MGP dans les activités du projet au sein de l'agence ; - recevoir, enregistrer et accusé réception des plaintes et/ou réclamations qui leur seront soumis directement ; - recevoir, enregistrer et accusé réception des plaintes et/ou réclamations qui n'ont pas abouties et également résolues au niveau 1 - informer l'UGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées et traitées, - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - établir les PV ou rapports de session ; - évaluer la nature et le coût des dommages constatés ou faisant l'objet de plaintes si nécessaire ; - documenter et archiver conséquemment le processus. <p>Plaintes EAS/HS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - orienter le plaignant aux services de VBG (médicaux, psychosociaux et juridiques) selon les besoins/souhaits du plaignant ; - transférer la plainte au comité au niveau de l'UGP pour sa gestion, si le plaignant l'accepte et souhaite de suivre la procédure administrative de gestion des plaintes - veiller au respect de la confidentialité et le consentement du plaignant
<p>4.UGP / PATD/BF</p>	<p>1. coordonnateur ;</p> <p>2. responsable suivi évaluation ;</p> <p>3. Spécialiste sauvegarde environnementale ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> - s'assurer de l'opérationnalisation du MGP dans les activités du projet de manière globale ; - analyser les rapports d'activités entrant dans la mise en œuvre du MGP ; - élaborer un rapport consolidé de gestion des plaintes du projet sur la base des rapports spécifiques de gestion de plaintes soumis par chaque unité de gestion du projet (UGP) ;

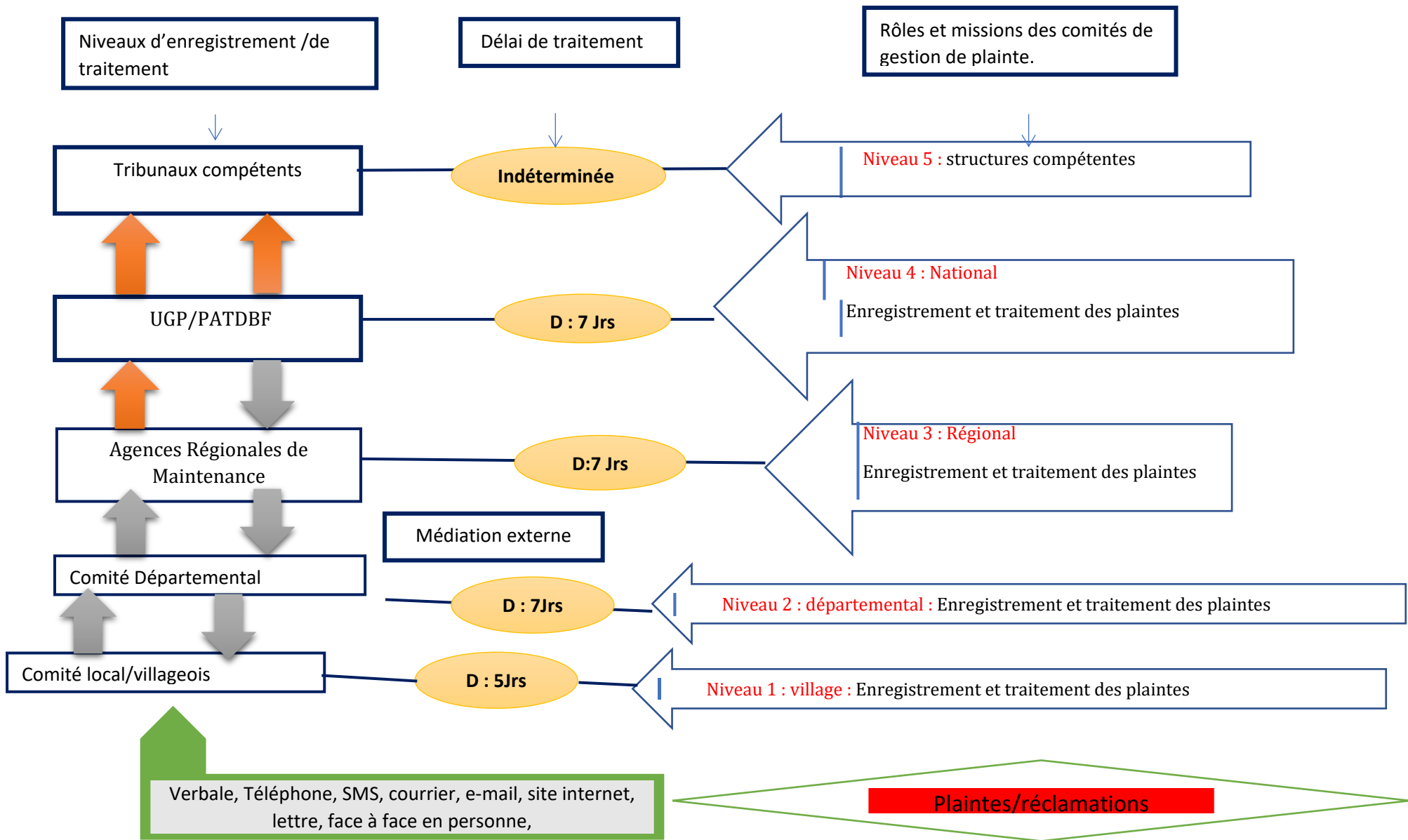
Organes	Composition et nombre	Rôle
	3. spécialiste en développement social ; 4. spécialiste en communication	<ul style="list-style-type: none"> - apporter tout appui nécessaire aux agences d'exécution pour la bonne mise en œuvre du MGP ; - assurer les actions de visibilité et de communication autour du MGP ; - suivre les plaintes enregistrées et la régularité de leur traitement ; - suivre la mise en œuvre des résolutions des différentes plaintes ; - prendre part aux sessions des structures de gestion des plaintes au besoin ; - veiller à l'enregistrement et au traitement diligent des plaintes au niveau de chaque agence ; - évaluer la nature et le coût des dommages constatés ou faisant l'objet de plaintes si nécessaire ; - documenter et archiver conséquemment le processus ; - assurer le renforcement des capacités des structures, leur formalisation, ainsi que leur fonctionnement
5. Les Tribunaux compétents		<ul style="list-style-type: none"> - recueillir et résoudre les plaintes qui n'ont pas abouti à une résolution finale aux niveaux 1, 2,3

Source : Mission d'élaboration du PMPP, Novembre 2022

NB : le présent MGP se veut extra-judiciaire toutefois, le plaignant est en droit, à tout moment, de saisir les tribunaux compétents au sujet de sa plainte après avoir épuisé toutes les voies de recours à l'amiable.

L'organigramme faisant état des niveaux de gestion requis se présente comme suit :

Graphique 1 : Organigramme du Mécanisme de gestion des plaintes



VIII. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

L'unité de gestion du projet (UGP) garantit la participation des parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du Projet d'Accélération de la Transition Digital au Burkina Faso (PATD-BF), toutes les parties prenantes participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du projet à travers les visites organisées par le projet, et les ateliers de restitutions, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (CGES, CRP, PGM, MGP, Plan d'actions VBG, EAS/HS, PGES). Les activités relatives au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes seront déclinées dans les Plans (mensuels, trimestriels et annuels) de mise en œuvre. Ces plans précisent entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

IX. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Des outils de suivi correspondant (rapports mensuels, trimestriels et annuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du projet. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au Plan de Mobilisation des Parties Prenantes est le Spécialiste en développement social qui sera appuyé par les spécialistes en sauvegarde environnementale et le spécialiste en suivi-évaluation. L'existence du mécanisme de gestion des plaintes sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes à chaque fois qu'une opportunité de communication se présente.

Références bibliographiques

1. Banque mondiale : Cadre environnemental et social, 2017, 121 pages.
2. Banque mondiale : Notre conceptuelle du Projet d'accélération de la transition digitale au Burkina Faso (PACTDIGITAL-BF), 46 pages.
3. Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes. Politique nationale de développement de l'économie numérique, 2016, 67 pages.
4. Ministère de la communication. Politique Nationale de Communication pour le Développement au Burkina Faso, (tome 2), 2001.
5. Premier Ministère. Plan National de Développement Economique et Social du Burkina Faso (2021-2025), 2021. Ouagadougou, 141 pages.
6. Loi n° 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes.

Webographie

<https://gbvguidelines.org> : Prise en charge de la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, guide de la formation en ligne, annexe 4

https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf

https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf

Annexe 1 : Termes de référence de la mission

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
DIGITALE, DES POSTES ET DES
COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES

SECRETARIAT GENERAL



Unité — Progrès — Justice

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

Termes de référence

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT
INDIVIDUEL POUR L'ELABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT
ENVIRONNEMENTALE ET SOCIAL (PEES), DU PLAN DE MOBILISATION
DES PARTIES PRENANTES (PMPP) ET PROCEDURES DE GESTION DE LA
MAIN D'ŒUVRE (PGMO) DU PROJET D'ACCELERATION DE LA
TRANSFORMATION DIGITALE AU BURKINA FASO (PATDBF)

OCTOBRE 2022

I.CONTEXTE - JUSTIFICATION

Le Burkina Faso est confronté à de multiples contraintes structurelles, économiques, politiques qui entravent son développement socio-économique.

Le Burkina Faso est résolument engagé à faire progresser la transformation numérique, avec un certain nombre d'agences dédiées créées pour faire avancer l'agenda. Le deuxième plan national pour le développement économique et social 2021-2025 (PNDES II) approuvé en juillet 2022, met en lumière les principaux défis de la transformation numérique. Il appelle : (i) au développement d'une infrastructure de communication haut débit de qualité ; (ii) à la création d'un environnement de confiance numérique ; (iii) au développement d'une expertise numérique nationale reconnue dans tous les secteurs productifs ; et (iv) la transformation numérique de l'administration publique par la numérisation des services publics. Dans l'ensemble, le Burkina Faso a mis en place un ensemble d'éléments constitutifs clés au cours de la dernière décennie en termes de stratégies pour un gouvernement numérique, conformément à la SN@DEN et à la Stratégie nationale de modernisation de l'administration publique (SNMAP, 2021-2025). Le Burkina Faso a ainsi progressé du 185e au 164e rang sur 193 pays dans le classement de l'indice de développement de l'administration électronique des Nations unies de 2016 à 2020 et se classe 117e sur 130 économies dans l'indice de maturité du réseau (NRI).

Les faibles niveaux de connectivité entravent le développement socio-économique du pays et entraîne un impact numérique limité sur la croissance, la création d'emplois et l'extension de la prestation de services.

Dans le souci de donner une vision ambitieuse au développement du secteur des TIC afin de permettre le développement humain, de libérer le potentiel de croissance économique, d'améliorer l'administration publique et de soutenir le développement de l'industrie numérique locale, le Gouvernement du Burkina Faso a mis au Cœur de ses plans de développement la transformation numérique. C'est dans ce contexte que la PNDES II a identifié la transformation numérique comme une priorité pour libérer le potentiel du pays en tant que moteur de croissance et de transformation sociétale.

Dans la même optique, le Gouvernement du Burkina Faso a sollicité l'appui de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et de la Banque Mondiale (BM) pour le financement du « Projet d'Accélération de la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF) » afin d'offrir une couverture universelle des services numériques à ses citoyens et à moderniser la prestation des services publics grâce à l'adoption de solutions numériques.

Le Projet d'Accélération de la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF) est aligné sur le Cadre de Partenariat Pays (CPP) et sur les engagements politiques de l'Association Internationale de Développement (IDA) 20 et d'autres stratégies clés du Groupe de la Banque Mondiale (GBM).

Le Projet d'accélération de la transformation digitale au Burkina Faso ambitionne de créer les conditions et les capacités pour une transition digitale inclusive et harmonisée. Il capitalisera les résultats des actions entreprises en matière de développement de l'économie numérique. L'objectif global du projet est d'améliorer la disponibilité, l'accessibilité et l'appropriation des services numériques au Burkina Faso. Le projet est basé sur cinq (05) composantes :

Composante 1 : développement de la connectivité pour l'inclusion numérique

Cette composante a pour objectif principal d'étendre les réseaux haut débit mobile et fixe sur l'ensemble du territoire de sorte à atteindre le maximum d'utilisateurs possible. Cette extension doit prendre en compte les zones les plus reculées (zones rurales), les zones blanches (très peu/pas couvertes, à l'image des axes routiers) et davantage les zones à hauts défis sécuritaires. Cette composante prend également en compte les besoins de connectivité de l'administration publique.

Composante 2 : accélération de la transformation digitale des services publics au profit de l'Administration, des citoyens et des entreprises

Cette composante vise à simplifier les processus métier et accélérer leur dématérialisation. Elle permettra de mettre en place des e-services au profit des usagers/clients de l'Administration, de renforcer la capacité de traitement, de stockage et de diffusion des plateformes digitales et également de développer et de renforcer les compétences des agents publics.

Composante 3 : développement du capital humain, innovation et expertise numérique

La mise en œuvre de cette composante permettra de disposer d'une masse critique de compétences et d'experts dans le domaine des technologies capable d'accompagner la transition digitale, l'innovation des organisations (administration, entreprises, et l'appropriation des services numériques par la population.

Composante 4 : coordination et gestion du projet

Cette composante vise à assurer la coordination et la gestion administrative, technique et financière du projet ainsi que le suivi et l'évaluation des performances et des effets du projet. Elle prendra également en charge les questions de communication, de sauvegarde environnementale, sociale et de sécurité.

Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence

Cette composante à financement nul mettra en place un fond d'urgence en cas de catastrophe, pouvant être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine par une déclaration officielle d'urgence nationale ou à la demande officielle de l'un des gouvernements. Cela peut inclure une réponse aux maladies transmissibles, telles que la pandémie de Coronavirus COVID-19. Dans l'éventualité d'une telle catastrophe, les fonds prévus pour la catégorie des dépenses non-allouées ou d'autres composantes du projet pourraient être réaffectés pour financer les dépenses d'intervention d'urgence et ainsi répondre aux besoins urgents. Cette composante soutiendra donc la capacité de préparation et de réponse aux situations d'urgence du Burkina Faso et permettra de faire face aux conséquences des risques naturels tels que la sécheresse ou les inondations. Cela comprend également le financement de biens d'urgence essentiels, de services de secours d'urgence et de services connexes qui pourraient être nécessaires par suite d'une catastrophe, ainsi que la fourniture ciblée d'un soutien d'après catastrophe aux ménages et aux individus touchés.

Les présents termes de référence visent le recrutement d'un Consultant Chargé de l'élaboration du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMP P) et des Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (P GMO) du Projet d'Accélération de la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

II. PRESTATIONS ATTENDUES DU CONSULTANT

L'appui du consultant doit permettre à l'équipe de préparation du projet d'élaborer les trois (3) instruments requis à la suite de l'analyse préliminaire des impacts et risques environnementaux et sociaux du projet en vue de la présentation du projet au Conseil d'Administration de la Banque mondiale. Il s'agit du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMP P) et des Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO).

Les présents TDR sont donc élaborés en vue de permettre l'appui à la réalisation de ces trois instruments ci-dessus cités.

Le consultant appuiera donc l'équipe du projet dans l'élaboration, de façon séparée, d'un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) du projet, d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMP P) du projet et enfin d'un document décrivant les Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet. De façon concrète :

- L'élaboration du Plan d'Engagement Environnemental et Social vise à disposer d'un document récapitulatif des mesures et des actions concrètes requises pour que le projet soit en conformité avec les Normes Environnementales et Sociales (NES) pertinentes sur une période déterminée et d'une manière jugée satisfaisante par la Banque mondiale. Il se traduit par des mesures et actions à mettre en œuvre en vue d'atténuer les impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels

du projet, le calendrier de leur mise en œuvre, les personnes responsables ainsi que les dates de fin d'exécution (échéances).

- Quant aux Procédures de Gestion de la Main d'Œuvre, il devra permettre, sans être exhaustif de mettre en exergue les points suivants :
 - donner un aperçu sur la législation du travail : les termes et les conditions, la santé et la sécurité au travail ;
 - définir les concepts clés ;
 - évaluer les principaux impacts et risques environnementaux et sociaux potentiels liés aux activités du projet ;
 - décrire les politiques et les procédures applicables en matière du travail et des conditions de travail au Bénin ;
 - proposer les mesures pratiques à implémenter en termes de Hygiène, Santé, Sécurité, et Environnement (HSSE), y compris les mesures liées au COVID-19 ;
 - préciser l'âge requis pour l'emploi dans le cadre du présent projet, en conformité avec la législation nationale et les exigences de la NES 2 du Cadre Environnemental et Social, sur l'emploi et les conditions de travail, notamment les paragraphes 17 à 19 précisant les circonstances dans lesquelles un enfant peut être employé ou engagé sur un projet financé par la Banque mondiale;
 - préciser l'exclusion des travaux forcés ;
 - décrire le mécanisme pour le règlement des plaintes et griefs liés au travail et aux conditions de travail;
 - décrire les dispositions pour la gestion des travailleurs directs du projet (services publics et contractants) et les prestataires ou fournisseurs de services ainsi que les travailleurs communautaires si applicable ;
 - etc.
- Enfin, le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMP P) devra permettre, en plus des autres activités, d'identifier de façon exhaustive les parties prenantes concernées par la mise en œuvre des activités du projet. Sans être exhaustif, le processus de consultation et de participation des parties prenantes comprendra les activités suivantes :
 - identification et analyse des parties prenantes ;
 - planification de la stratégie de consultation et de participation des parties prenantes en tenant compte du contexte des mesures barrières au COVIDI 9 et du contexte sécuritaire du pays notamment la situation de l'état d'urgence sur certaines régions concernées par le projet ;
 - stratégie de diffusion de l'information ;
 - exécution de la consultation et la participation des parties prenantes en incluant le respect des mesures barrières au COVIDI 9 et des dispositions de la déclaration de l'état d'urgence sur certaines régions ;
 - définition d'un mécanisme de gestion des plaintes dans le contexte de l'engagement des parties prenantes ; - stratégie de la rétroactivité (retour de l'information aux parties prenantes).

En vue de pouvoir réaliser ces différentes activités, le Consultant devra développer une stratégie de consultation et d'engagement des parties prenantes favorable au contexte actuel de contraintes pour la tenue des consultations/réunion publiques.

Le consultant proposera à cet effet dans son offre, les sorties-terrains dans la mesure du possible, et favoriser les outils des NTIC en tenant compte du contexte de la COVID-19 et la situation sécuritaire du pays tout en précisant les localités concernées et les cibles à rencontrer.

NB : les canevas de ces instruments partagés avec l'équipe de préparation du projet seront mis à la disposition du consultant ; l'équipe de préparation du projet veillera à l'élaboration de chaque document conformément aux déclinaisons de son canevas.

III. DEROULEMENT ET DUREE DE L'ETUDE

L'étude se déroulera au Burkina Faso et dans les localités cibles du projet. Tenant compte de la situation de la COVID-19, le consultant s'appropriera les orientations de la note technique de consultation et participation des parties prenantes dans les opérations de la Banque mondiale en situation de contraintes (voir copie jointe) pour développer sa stratégie de consultation et d'engagement des parties prenantes dans le cadre de la présente mission. Sur la base de son expérience, il proposera des mesures pour la poursuite de la consultation avec les principales parties prenantes du projet et leur participation effective, aussi bien pour cette phase de préparation qu'à la mise en œuvre du projet.

La durée de la mission est fixée à 30 jours calendaires à partir de la date de signature du contrat et son déroulement va de la préparation à la production des versions finales des documents. Aussi, chaque document devra se conformer au canevas-type de rédaction existant. Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de préparation du projet dans la perspective de couvrir les avis et préoccupations en matière de gestion environnementale et sociale et surtout dans une perspective d'appropriation des instruments à développer.

A titre indicatif, le déroulement/calendrier de la mission peut se décomposer comme suit :

Désignation	Délai
Cadrage	1
Conduite de la mission (recherche documentaire, consultation des principales parties prenantes et production des rapports provisoires)	20
Séance de restitution et recueil des observations et commentaires de l'équipe de préparation du projet	1/2
Atelier de validation	1/2
Production de documents finaux	2
Appui à la revue du CPR et du CGES	6

IV. PROFIL DU CONSULTANT PRINCIPAL

Le consultant principal devra :

- être titulaire au minimum d'un diplôme (Bac + 4) ou tout autre diplôme jugé équivalent dans les domaines des sciences sociales, des sciences humaines (sociologie, anthropologie sociale, géographie, économie, environnement, etc...) o justifier d'une expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine des Evaluations environnementales et Développement social •
- avoir réalisé ou mise en œuvre au moins deux (2) PAR et/ou CPRP, et deux EIES/NIES/PHSSE et/ou CGES dans le contexte des projets financés par la Banque mondiale ;
- avoir une connaissance solide de la gestion des impacts et risques environnementaux et sociaux : les dispositions nationales et les exigences de la Banque mondiale, notamment le Cadre environnemental et social.
- justifier d'une connaissance du cadre environnemental et social de la Banque mondiale O une expérience dans l'élaboration de PEES, de PMP P ou PGMO est essentielle.
- avoir le certificat de formation en ligne sur le Cadre Environnemental et Social (CES) de la BM serait un atout.

La réalisation de la mission se fera sous la supervision de l'équipe technique en charge de la préparation du projet. Sur la base d'un programme de suivi de l'élaboration des PEES, PMPP et P GMO ainsi que de la revue du CGES et du CPR, l'équipe appuiera le déroulement de la mission et fera partie de la mission terrain. Elle organisera également des rencontres avec le consultant pour s'assurer que la mission est exécutée en temps voulu, selon les règles de l'art et conformément aux TDR.

Pour le PMPP, des consultations formelles » en prenant le soin d'aborder les questions spécifiques liées aux aspects de violences basées sur le genre (VBG) dont les exploitations et abus sexuels et harcèlements sexuels (EAS/HS) dans la mesure du possible sont requises et devront être attestées par des PV et des listes de participants durant les phases de collecte et de restitution des informations. Pour les discussions prioriser l'approche inclusive et orientation genre avec des programmes spécifiques femmes, jeunes (filles et garçons), minorités (personnes en situation de handicap, personnes déplacées internes, les transhumants, etc.). Les différents documents comme preuves de déroulement des consultations des parties prenantes devront être joints en annexe du PMPP.

Pour l'élaboration du PGMO, le consultant principal devra s'attacher les services d'un spécialiste des questions de travail, notamment un inspecteur du travail en vue de pouvoir cerner toute la dynamique, les enjeux et les problématiques liées aux termes et conditions d'emploi et de travail au Burkina Faso.

Dans le contexte de COVID-19, le consultant développera des stratégies de consultation pour se conformer aux mesures de distanciation sociale et aux orientations de la Note technique pour la consultation et l'engagement des parties prenantes des opérations de la Banque mondiale dans les situations de restriction pour les rencontres. Il devra également développer et appliquer rigoureusement des mesures sécuritaires en faveur de sa propre protection ainsi que des parties prenantes associées CIUX consultations durant la mission.

V. LIVRABLES ATTENDUS DE L'ETUDE

Les livrables attendus de l'étude sont :

- le rapport de démarrage de l'étude qui inclura clairement les orientations de la séance de cadrage pour la mission ; à livrer dans les 5 jours à compter de la date de signature du contrat ;
- les rapports provisoires de PEES, de PMPP et de PGMO; à livrer dans les 20 jours à compter de la date de signature du contrat ;
- les rapports finaux de PEES, de PMPP, de PGMO intégrant les commentaires et les observations des parties prenantes et de la Banque mondiale ; à livrer dans les 30 jours à compter de la date de signature du contrat.

Le consultant appuiera sans se substituer l'équipe de préparation du projet pour la revue du CGES et du CPR qui seront élaborés par des consultants différents.

Chaque rapport provisoire sera produit en format modifiable et non modifiable (Word et PDF) dont la copie numérique sur une clé USB, mise à la disposition du commanditaire pour examen préalable. Les versions intégrant les commentaires et inputs de l'équipe de préparation du projet sont soumises pour observations et commentaires aux différents acteurs concernés et à la Banque mondiale pour examen et avis. Une séance de validation nationale avec la participation des parties prenantes sera organisée.

Après la séance de validation, le consultant produira la version finale de chacun des documents prenant en compte les recommandations des participants ainsi que des observations et commentaires issus des différentes revues des parties prenantes, dont ceux de la Banque mondiale. Les documents devront recevoir l'approbation de la Banque mondiale.

Les exemplaires finaux devront être sous support numérique (clé USB) en versions PDF et Word (modifiables).

VI. MODALITES DU RECRUTEMENT

La sélection du consultant se fera sur la base d'une consultation individuelle par mise en concurrence restreinte, conformément à la clause 7.39 c. du Règlement de Passation des Marchés par les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'investissement (FPI) de juillet 2016. Ajouter un paragraphe sur la procédure et les informations de réception et d'analyse des offres.

VII. ANNEXES (les canevas de chaque instrument à préparer).

Annexe 2 : Stratégies globales pour gérer les parties prenantes

Pouvoir de la partie prenante	Intérêt de la partie prenante	Stratégie à adopter	Descriptif des stratégies globales pour gérer les parties prenantes
Fort	Fort	Collaborer	Les individus ou organismes de cette catégorie sont considérés comme étant des "parties prenantes naturelles" de par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La collaboration avec ces individus ou organismes est donc essentielle pour assurer leur soutien tout au long du projet.
Fort	Faible	Satisfaire	Les individus ou organismes de cette catégorie n'ont pas d'intérêt particulier pour le projet, mais leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et s'opposer à celui-ci. Identifier et satisfaire leurs besoins spécifiques est une manière de développer leurs niveaux d'intérêt tout en évitant les conflits futurs.
Faible	Fort	Communiquer/ collaborer	Les individus ou organismes de cette catégorie accordent une grande importance à la réussite du projet et souhaitent par conséquent être tenus informés de son avancement. En même temps, surveiller et collaborer avec ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir.
Faible	Faible	Communiquer/ Surveiller	Les individus ou organismes de cette catégorie sont liés de loin au projet : ils n'accordent que peu d'importance à sa réussite et n'ont pas spécialement d'influence sur l'atteinte des objectifs. La stratégie à mettre en place consiste alors à surveiller ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient.

Source : Mission d'élaboration du PMPP, novembre 2022

ENREGISTREMENT DE PLAINTE SIMPLE

Région : Province.....

Commune : Village :

Plainte N°.....

Date et lieu d'enregistrement de la plainte :.....

Nom et prénom et surnom nom du plaignant :

Sexe : F

H

Téléphone :

Objet de la plainte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Solutions préconisées par le plaignant :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Signature + (Nom et prénom et fonction du récepteur)

Signature du ou de la plaignant (e)

RESOLUTION DE LA PLAINTE SIMPLE

Plainte N°..... Enregistrée par

Date de la session de conciliation :

Enquête sur le terrain ? OUI | NON

Résultat de l'enquête :

.....

Plainte validée : oui non

Commentaires :

Est-ce qu'un accord a été trouvé entre les parties ? OUI | NON

S'il y a eu accord, écrire les détails.....

.....

Responsable de l'action :

S'il n'y a pas d'accord, spécifier les différends

.....

.....

.....

Niveau de satisfaction et commentaires du plaignant :

.....

.....

Acteurs impliqués dans la résolution de la plainte

Nom et prénoms	Structures/Titres/fonction	Contacts	Signature

Annexe 4 : Photos choisies

Photo 2 : Focus group avec les responsables des antennes régionales ANPTIC, Ouagadougou



Source : Equipe des consultants, 29/11/2022

Photo 3 : Focus group avec les femmes utilisatrices des TIC pour les ventes en ligne, Ouagadougou



Source : Consultants, 29/11/2022

Photo 4 : Focus group avec les jeunes vendeurs de Téléphones, Ouagadougou



Source : Consultants, 29/11/2022

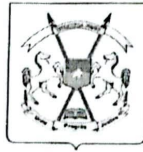
Photo 5 : Focus group avec des acteurs des AMR, Ouagadougou



Source : Consultant, 29/11/2022

Annexe 5 : PV des rencontres, listes de présence

MINISTERE DE LA TRANSITION
DIGITALE, DES POSTES ET DES
COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le 23.11.2022 s'est tenue à partir de
12h4mn, à Ouaga, sous la présidence
de, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ M. Mabo T. Julien
- ✓ Yao Armand
- ✓ Traoré Soel Hyacinthe

Les principaux points suivants ont été discutés :

- le développement des affaires, l'environnement des affaires (appels)
- la prise en compte des entreprises nationales, la sécurité des données, l'implication des acteurs, l'accès, le développement des capacités de stockage, la sécurisation des marchés, le droit total de possession

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- la non prise en compte des entreprises nationales
- la non prise en compte du financement des entreprises digitales
- la non diversification des offres de services, l'insuffisance de stockage

Les réponses apportées par le consultant :

Les recommandations qui ont été formulées :

- Donner la chance à toutes les entreprises de pouvoir accompagner le projet
- Prioriser les entreprises nationales, formation des entrepreneurs et renforcement des capacités en équipement, mise en place d'un fonds de garantie, mise en place d'une plateforme d'information

La séance a été levée à Adapter l'offre de service aux moyens des utilisateurs
Fait à, le 2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

OUEDRAOGO GADORE
Président Keocid Innovation Hub
+226 707 13333

Le consultant

Pascal Ouedraogo



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le vingt neuf novembre s'est tenue à partir de
12 h 01 mn à l'hotel Anaso sous la présidence
de KAWASSE Hadara une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ NEYA W. Abdoul Karim;
- ✓ DABRE Latifa Razzaq;
- ✓ SOME B. Flacide; OUALBEOGO S. Leandre

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation du projet;
- Impact environnementaux et sociaux du projet;
- Les mesures d'atténuation.

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Risque d'impacter les arbres et les biens commerciaux;
- Risque de réticence des populations pendant la pose des infrastructures;
- Manque de locaux techniques adaptés; lenteur des temps de reactivité;

Les réponses apportées par le consultant :

- Prevoir les dédommagements des personnes impactées;

Les recommandations qui ont été formulées :

- Prevoir les dédommagements des personnes impactées; Prevoir des prises en charge pour les conseillers municipaux ou C.V.D qui accompagnent; Impliquer les chefs coutumiers; Continuer des locaux techniques adaptés dans chaque administration;
- Definir clairement les bénéficiaires éligibles pour l'interconnexion au réseau; Impliquer les FDS

La séance a été levée à.....

Fait à Ouhadougou le 29/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Le consultant

Oualbeogo S. Leandre
ARM-Ouhadougou
73325433 / 65 770053

KAWASSE Hadara



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le vingt huit novembre s'est tenue à partir de
11 h 30mn, à Ouagadougou, sous la présidence
de OUEDRAOGO PASCAL, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre
du Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ BOUGMA Saïdou
- ✓ ZANIGRE Abdoulaye
- ✓ KOUANDA Mouhamed

Les principaux points suivants ont été discutés :

Présentation du projet; Activités prévues dans le cadre du projet;
Risques environnementaux; Documents et financiers liés au projet;
Mécanisme de gestion du projet; Prise en compte du genre

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

La vulgarisation trop large des ventes des puces peut constituer
une source d'arnaque;
Risque de dédommagement des biens lors des travaux de poses.

Les réponses apportées par le consultant :

Les recommandations qui ont été formulées :

À dédommager les personnes qui seront affectées lors des travaux;
Ne pas augmenter les tarifs même après amélioration du réseau;
Mieux réglementer la vente des puces;

La séance a été levée à 12h25

Fait à Ouagadougou le 28/11/2022

Ont signé :

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Bougma Saïdou
Tél: 78 23 97 88

Le consultant

Kouanda Hadara

Président Association des vendeurs
de téléphones



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC (focus)

L'an deux mille vingt deux et le lundi vingt huit novembre s'est tenue à partir de 11 h 15 mn, à Ouagadougou, sous la présidence de OUEDRAOGO Pascal, une séance d'information et de consultation publique dans le cadre du Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

Etaient présents à cette rencontre (liste complète ci-jointe) :

- ✓ Madame OUEDRAOGO Rasmata ;
- ✓ Madame OUEDRAOGO Aïmata ;
- ✓ Madame OUEDRAOGO Fati ;

Les principaux points suivants ont été discutés :

- Présentation du projet ; Activités prévues dans le cadre du projet ;
- Risque liés au projet (environnementaux, sociaux et financiers) ;
- Mécanisme de gestion des plaintes et prise en compte du genre ;

Les attentes et préoccupations de l'assistance :

- Mauvaise qualité du réseau internet ;
- Chereté de la connexion internet ;
- Risque d'arnaque sur les réseaux sociaux ;

Les réponses apportées par le consultant :

Les recommandations qui ont été formulées :

- Reduire le coût de la connexion internet ;
- Mettre en place un système de sécurité des ventes et achats en ligne ;
- Améliorer la qualité de la connexion ;

La séance a été levée à 12h10

Fait à Ouagadougou le 28/11/2022

Ont signé :

Le consultant

Noms et prénoms
Titres/fonctions
Téléphone

Ouedraogo Rasmata



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf novembre Hotel AMISO a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. Souleymane ZONGO
(Fonction) Administrateur de B.D. (service) SONABEL
..... (région/ ville) CENTRE / Ouaga

Les principaux points suivants ont été discutés :

La présentation du PATD et ses composantes; les impacts sociaux et environnementaux


.....A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Prise en compte de la question sécuritaire qui pourrait compromettre la mise en œuvre du PATD, l'implication réelle de la SONABEL et les autres structures (ABER, ANEERE, FDE...)


Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Permettre à la SONABEL de bénéficier des infrastructures qui seront réalisées ainsi que les éventuelles applications; Associer les forces de défense et de sécurité dans la mise en œuvre du projet

Ont signé :

La personne ressource


ZONGO Souleymane
70228363
rsouleymane.zongo@sonabel.bf

Le consultant


OUATTARA Fousseini
Consultant associé
70530815



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-neuf novembre a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. TRAORE Dasmoué
(Fonction) Président LCB (service) Ligne des
Consommateurs du BF (région/ ville) CENTRE / Ouaga

Les principaux points suivants ont été discutés :
la présentation du projet et ses différentes composantes, le rôle des différentes Parties Prenantes
..... A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : la non implication des OSC dans l'accompagnement des consommateurs; le manque de protection des consommateurs;

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Revision du cahier des charges des Operateurs de téléphonie mobile; redefinition du statut juridique de la ruce; Prendre en compte la LCB dans la composition de l'équipe de l'ARCEEP.

Ont signé :

La personne ressource

TRAORÉ Dasmoué
70 53 08 15
Président LCB

Le consultant

OUATTARA Fousseini
Consultant associé
70 53 08 15



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le29/11/..... à l'hôtel AMBO, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. GANSONRE OUSMANG.....
(Fonction) Chargé de la réglementation..... (service) Orange Burkina.....
..... (région/ ville) CENTRE/Cucaga d'agouzi..

Les principaux points suivants ont été discutés :

La sécurisation des installations et équipement de télécommunication ;
Mecanisme d'obtention des axes ou autorisation.....
Lenteur administrative dans le traitement des documents.....

A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Intégrer l'aspect sécuritaire dans ce projet afin de garantir la sécurité des infrastructures et équipements (pilotes, antennes...) car sur 300 infrastructures près de 25% zones dans à risque, et plusieurs ont déjà été endommagées. Les problèmes d'acquisition des espaces,

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :


Alléger les lenteurs administratives, Faciliter le processus d'obtention des autorisation, des espaces, sensibiliser les populations, Prendre les mesures nécessaires pour sécuriser les infrastructures.

Ont signé :

La personne ressource


GANSONRE Ousmane

Le consultant


Kouamé Hadara



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 29/11/2022 à Ouaga....., a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

A participé à cette rencontre, Mme/Mr... KIBA Martial.....
(Fonction) Ingénieur de conception Informatique (service) TELECEL.....
Ouaga, Centre..... (région/ville) Ouagadougou.....

Les principaux points suivants ont été discutés :

- la qualité des installations, le respect des normes de pose, la fiabilité des infrastructures, le maintien du territoire, l'extensibilité de l'architecture, la redondance de l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit : Réseau.

Au titre des préoccupations et craintes :

- le non respect des normes d'installation
- la non implication des opérateurs privés dans la gestion des infrastructures - la non prise en compte

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :

- Etendre la fibre dans les communes non desservies
- Respect des normes d'installation - S'appuyer sur des points d'interconnexion déjà existants. Faire un maillage au sein du territoire pour rapprocher la fibre des utilisateurs, rendre l'architecture extensible

Ont signé :

La personne ressource

KIBA Martial
78-00-00000

CONTOBOLOZUE
78000457

Le consultant

OUEBRACRO Pascal



SECRETARIAT GÉNÉRAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 29/11/2022 à Ouagadougou, a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. KABORE Issoufou
(Fonction) Chef Service Informatique (service) SBT
Centre (région/ ville) Ouagadougou

Les principaux points suivants ont été discutés :

- la souveraineté numérique, la gestion des outils numériques, la consommation énergétique des installations, la pollution numérique. A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes : Non prise en compte des questions de souveraineté numérique

- Non prise en compte de la pollution numérique

Au titre des attentes, suggestions et recommandations : Développer la capacité de stockage pour éviter que nos contenus soient de hors

Prendre en compte le traitement des outils numériques afin usage et la production de l'énergie électrique sur la base de l'énergie renouvelable.

Ont signé :

La personne ressource

Le consultant

KABORE Issoufou

Pascal OUEBRADO

72017643



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE NATIONALE DE
PROMOTION DES TIC

Procès-verbal de consultation individuelle

L'an deux mil vingt-deux et le 29/11/2022 à Ouaga....., a eu lieu une rencontre d'informations et d'échanges qui s'inscrit dans le cadre de l'élaborationdu Projet d'Appui à la Transformation Digitale au Burkina Faso (PATDBF).

A participé à cette rencontre, Mme/Mr. KADIO Tamain.....
(Fonction) Directeur des systèmes d'information (service) Mairie/Ouagadougou
..... (région/ ville) Kentra/Ouagadougou

Les principaux points suivants ont été discutés :
la gestion des plaintes, la gestion du foncier, la gestion et la prise en compte du patrimoine culturel.....
.....A l'issue des échanges, les préoccupations et recommandations peuvent être résumés comme suit :

Au titre des préoccupations et craintes :
la non implication de la mairie dans l'identification des zones d'implantation du projet, la gestion du patrimoine culturel, non implication des services technique municipaux dans les travaux de génie civil

Au titre des attentes, suggestions et recommandations :
impliquer la Commission environnement et développement impliquer la Commission des affaires générales pour la gestion du patrimoine culturel, impliquer les services techniques municipaux

Ont signé :

La personne ressource

KADIO Tamain

70 27 10 67

tamain.kadio@mairie-ouaga.bf

Le consultant

Anita BONZI

Collaborateur Consultant




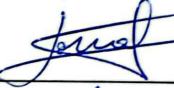







LISTE DE PRESENCE









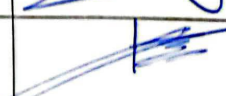
ATELIER NATIONAL DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DANS LE CADRE DU PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION
DIGITALE AU BURKINA FASO (PATDBF)

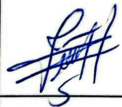








LIEU (Région, localité) :






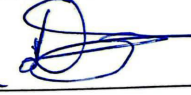


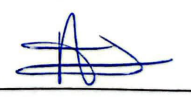
DATE :



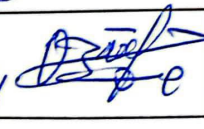
N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	KAFANDO Mahamadou	X		chef de service / DGN&T MID	70 20 07 86 wepo_k@yaho.fr	
02	GANSONRE Ousmane	X		chargé de la réglementation Orange P. Burkina Faso	76 26 04 30 ousmane.gansone@orange.com	
03	OUALBERGO S. Landre	X		Responsable Antenne Régionale de Maintenance de Ouahigouya ANPTIC	73 32 54 33 landre.oualbergo@tic.gov.bf	
04	SOME B. Placide	X		Responsable Antenne Régionale de Maintenance Ouahigouya	70 95 71 28 / 65 73 39 26 placidesome@tic.gov.bf	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	TONE Lawdoin Aimé	X		Chef SRAT représentant DRN/DGTD/MTDPCE	65966908 aime.tone@tic.gov.bf	
06	OUAÏARA Yacouba	X		MESRI/DSI	70275253 yacouba@yahoo.fr	
07	KABORE ISSOUFOU	X		SBT/Chef service Informatique	72017643 mongozama@gmail.com	
08	Quilongo Basmata		X	Représentante des vendeuses du marché	76-95-23-05	
09	KATIBRE/ADJOTA Audrey		X	Consultante associée	audreydioma@yahoo.fr 70677311	
10	DABRE Latif Abdel Razzaq	X		Responsable Antenne Régionale ANPTIC/Tenkeo	abdel.dabre@tic.gov.bf 70660737	
11	NEYA W Abdoul Karim	X		Responsable Antenne Régionale ANPTIC/DORI	karim.neya@tic.gov.bf 71747196	
12	KADIO Tamain	X		Directeur SS / Mairie de Ouagadougou	70271067 tkadiot@mairies-ouaga.bf tamain.kadio@mairie-ouaga.bf	
13	OUEDEMOGO Lassane	X		Président KeolID Innovation Hub	Lassane@keolid.net 70713333	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
14	KIBA Martial	X		TELECEL FASO	78-000002 mkiba@telecelfaso.bf	
15	CONOMBO Lagare	X		TELECEL FASO	78000457 lconombo@telecelfaso.bf	
16	NZKTEMA Lassaya	X		chef de service D GRI/MESRS	70148333 rimw-en d@gmail.com	
17	ZONGO SOULEYMANE	X		DBA / Représentant DSI SONABEL	70228362 ksouleymane.zongo @sonabel.bf	
18	MALO T. Julien	X		Administrateur FED/ Numerique /AFRIK LONNYA	70202282 jmalot@afriklonnya.com	
19	QUATTARA Didier	X		DGSI/MEFP	62441600 didier.quattara@ finances.gov.bf	
20	KIENDEBACH P. Nadin	X		DG ANESI	madin-kiendebe@ anesi.bf	
21	Bouda Madina		X	DGAP/ITDPCE	madina.bouda@ tic.gov.bf	
22	KONDE Jean Eric	X		Administrateur Réseau Informatique LAPOSTE BF	jeonerickonde@ loposte.bf	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
				chef de département Réseaux ARCEP	79 03 0003 nzongo@arcep.bf	
23	ZONGO Nongobzanga	X				
24	Kaonda Mahumadi	X		Commerçant portable ordinateur	70760974 MKMS	
25	Samadje Dumoua	X		Commerçant portable ordinateur	70257480	
26	Bouyba Daïdou	X		Commerçant portable ordinateur	78239788	
27	CONSEIL Barthelemy	X		ANPTIC / e-Burkina	70204214 78085282 barthelemy.conseil@nic-pou.bf	
28	TASSEMEBO Georges Evanste	X		DE E-SERVICES SA / FED-Numerique	70213320 gtassemebo@eservices- 2.com	
29	TRAORE JOEL HYACINTHE	X		RPTIC	74009128 teramakantao@gmail.com	
30	GANBEMA Winda' Issa	X		DEFTP/MENAPLN.	70265861 windissagandem@gmail.com	
31	MINOUNGOU Ludovic. I	X		chef de service DSCI / MADS	76440050 ludovic@mail@yphoo.bf	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	(Tél., Email)	
		M	F			
32	DIARRA Arthur Jacob	X		Administrateur Réseau au SP-MABG	78 91 15 30 jarthurdiarra@gmail.com	
33	WIYA yeouba	X		ANED/SEA	71 23 61 88 weyeu@yeuofr	
34	KAWASSE Hadara	X		Environnementaliste / Membre des consultants	74 55 31 29 kawasse2014@gmail.com	
35	OUIATTARA Fousséni	X		Consultant, associé	70 53 08 15 fousseni@yahoofr	
36	SAWADOGO François	X		Collaborateur du Consultant	70 54 93 45 sawifrancoise@gmail.com	
37	DAHIRE S. Parfait Cédric	X		Collaborateur du Consultant	72 07 55 18 parfait.dahire@iccasabique.com	
38	BONZI Anita		X	Collaboratrice du Consultant	71 19 14 33 anitabonzi12@gmail.com	
39	Quédrogy Yamina	X		Collaboratrice du Consultant	55-73-12-05 oyasmicna763@gmail.com	
40	OUEDRAO GO/RAKISSAGA Wendness Aïda	X		DSI/USKZ	79 17 59 09 aida.rakissaga@uskz.gf	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
41	TRAORE Dasmare	X		President LCB	70281584 dasmataore@yahoo.fr	
42	Soulana Issouf			DGCE/MTDPC	Soulanaissouf@gmail.com	
43	BARRO Bwima	X		Directeur Général DGESS/ITDPC	7032051 bwima.barro@nig.gov.gh	



PROJET D'APPUI A LA TRANSFORMATION DIGITALE AU BURKINA FASO (PATDBF)

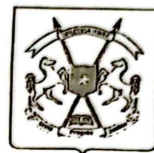
LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION: *Centre*
LIEU: *Ouahigodougou*

GROUPE RENCONTRE :

DATE: *29/11/2022*

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	<i>MALO T. Julien</i>	<i>X</i>		<i>Administrateur FED Kiyik AFRIK LON NYA</i>	<i>90 20 22 82 jmalobouk@afriklonnya.com</i>	
02	<i>TRAORE JOEL HYACINTHE</i>	<i>X</i>		<i>Vice président RPTIC BATTIG</i>	<i>74 00 91 28 tiramaboutrane@gmail.com</i>	
03	<i>YAO Armand</i>	<i>X</i>		<i>DIRECTEUR PROJETS & PROGRAMMES / KEOLID</i>	<i>07 20 01 01 armand@keolid.net</i>	
04	<i>OUÉDRAOGO Lassire</i>	<i>X</i>		<i>Président KEOLID</i>	<i>90 71 33 33 lassire@keolid.net</i>	



LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION: *Centre*
LIEU: *Ouagadougou*

GRUPE RENCONTRE: *Responsables des antennes régionales ANPTIC*
DATE: *23/11/2022*

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	NEYA W. Abdoul Karim	X		Responsable Antenne Régionale ANPTIC / DORÉ	71747156 karim.neya@hc.gov.bj	
02	DABRE Latif A. Razzy	X		Responsable Antenne Régionale ANPTIC / Tenko	70.66.07.37 abdel.dabre@tic.gov.bj	
03	SOME B Placide	X		Responsable Antenne Régionale ANPTIC / Ouaga	70337128 placide.some@tic.gov.bj	
04	OUALBEOGO - S. Leandre	X		Responsable Antenne Régionale ANPTIC / OTC	73325433/65770053 leandre.oualbeogo@tic.gov.bj	



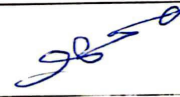








LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION : CENTRE
LIEU : Ouagadougou

GRUPE RENCONTRE : Association de vendeurs de téléphones
DATE : 28/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél, Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	ZANGRE Abdoulaye	x		Commerçant de téléphone Conseiller	78-80-39-86	
02	BOUGMA Seydou	x		Commerçant de téléphone Président du marché	70-22 26-34 78 23 97-88	
03	KOUANDA Mouhamadi	x		Vendeur de téléphone/ MX Multiservice	70-74-09-74	
04	Soumeyou Coumarou		y	Commerçant portable	70257480	

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	ZAGRE RASMANE	X		Vendeur de téléphone en ligne.	70-29.83.03	
06	PALENFO ADAMA	X		Vendeur de portable	70-88 37-11	
07	SANFO Mahamadi	X		Commensant de téléphone	78-68-53-39	
08	BONKOUNGOU ILYAS	X		Vendeur de téléphone	70-15-61-11	
09	WICUNA PACOME	X		Vendeur de téléphone	71-51-58 42	
10	COMPAGNE Daniel	X		Vendeur de téléphone	78-24-43-44	
11	SANA LASSANE	X		Vendeur de téléphone	78-76-33-72	
12	SORGHO SEYDOU	X		Vendeur de téléphone	71-22-66-01	
13	BAGNAN MAD	X		Vendeur de téléphone	79-07-8571	



LISTE DE PRESENCE : FOCUS ACTEURS SPECIFIQUES

REGION: CENTRE
LIEU: Ouagadougou

GROUPE RENCONTRE: Femmes vendeuses
DATE: 23/11/2022

N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél, Email)	SIGNATURES
		M	F			
01	Ouedraogo Rasmata		X	Vendeuse en ligne	76952305	
02	Ouedraogo Alimata		X	Commerçante	72045760	
03	Ouedraogo Fati		X	Vendeuse en ligne	79280970	
04	Bagnian Rakieta		X	Commerçante	78.83.93.75	




N°	NOMS ET PRENOMS	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	CONTACTS (Tél., Email)	SIGNATURES
		M	F			
05	N ^{me} Tapsob Goeffete		X	Vendeuse en ligne produits de santé	78853837	
06	Ibando Samata		X	"	78555212	
07	Gonombé Mariam		X	"	78810454	
08						
09						
10						
11						
12						
13						

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES.....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
DEFINITIONS DES MOTS CLES	5
I. INTRODUCTION	8
I.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET	8
I.2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DU PMPP	8
II. DESCRIPTION DU PROJET ET DE SA ZONE D'INTERVENTION	10
II.1. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PROJET.....	10
II.1.1. <i>Objectif global</i>	10
II.1.2. <i>Objectifs spécifiques</i>	10
II.2. RESULTATS ATTENDUS	10
II.3. COMPOSANTES DU PROJET.....	10
II.4. COUT ET FINANCEMENT DU PROJET	14
II.5. ZONE D'INTERVENTION ET DUREE DU PROJET	14
II.6. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....	14
II.6.1. <i>Organes d'orientation et de pilotage</i>	15
II.6.2. <i>Unité de gestion du projet</i>	15
II.7. EFFETS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS.....	16
III. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	17
IV. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	30
IV.1. LES DIFFERENTS GROUPES DE PARTIES PRENANTES	32
IV.1.1. <i>Parties touchées</i>	33
IV.1.2. <i>Autres parties concernées</i>	34
IV.1.3. <i>Personnes défavorisées ou vulnérables</i>	35
IV.2. SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES	37
V. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	39
V.1. OBJECTIFS ET CALENDRIER DU PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	39
V.2. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA DIFFUSION DES INFORMATIONS	41
V.3. STRATEGIE PROPOSEE POUR LES CONSULTATIONS ET LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	47
V.4. STRATEGIE PROPOSEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES POINTS DE VUE DES GROUPES VULNERABLES	49
V.5. EXAMEN DES COMMENTAIRES	49
V.6. PHASES ULTERIEURES DU PROJET	50
VI. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	51
VI.1. RESSOURCES	51
VI.2. PERSONNES CHARGES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PMPP	51
VI.3. BUDGET.....	52
VII. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	55
VII.1. CHAMPS D'APPLICATION ET EXCLUSION	55
VII.2. OBJECTIFS DE LA GESTION DES PLAINTES.....	55
VII.3. MODE D'INFORMATIONS.....	56
VII.4. LA CARACTERISATION DES PLAINTES	57
VII.4.1. <i>Nature des plaintes</i>	57
VII.4.2. <i>Types de plaintes</i>	57
VII.5. PROCEDURE D'ENREGISTREMENT ET GESTION DES PLAINTES	58
VII.6. PLAINTES SENSIBLES.....	59

VIII. PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AUX ACTIVITES DE SUIVI.....	65
IX. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES.....	65
ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION	67
ANNEXE 2 : STRATEGIES GLOBALES POUR GERER LES PARTIES PRENANTES	74
ANNEXE 3 : FICHES D'ENREGISTREMENT ET DE RESOLUTION DES PLAINTES SIMPLES	75
ANNEXE 4 : PHOTOS CHOISIES	77
ANNEXE 5 : PV DES RENCONTRES, LISTES DE PRESENCE	79